

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h34.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de la délibération DE-2025-071), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA (à partir de la délibération DE-2025-064), Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2025-086), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH (à partir de la délibération DE-2025-064), M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à la délibération DE-2025-070) ;
M. SÉVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à la délibération DE-2025-063) ;
M. ERREMUNDEGUY à M. ALQUIÉ ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2025-085) ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO (jusqu'à la délibération DE-2025-063).

Absent(s) :

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 19 février 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L2112-23 du Code général des collectivités territoriales

M. ETCHEGARAY : Je vous propose, mes chers collègues, d'aborder tout de suite le premier rapport à l'ordre du jour. C'est, comme vous le savez, le compte rendu des décisions que le maire prend entre deux sessions du Conseil municipal. Y a-t-il des questions que vous souhaitez poser sur ce rapport ? A priori il n'y en a pas eu, ni en séance du Conseil, ni par courrier. Mme HERRERA-LANDA, vous en avez une ?

Mme HERRERA-LANDA : Juste deux demandes d'informations, parce que nous n'avons pas pu participer à la commission *ad hoc*, nous étions empêchés tous les trois. La première, ce serait donc pour l'installation... Excusez-moi, ce sont les décisions 6 et 7 du 4 février.

M. ETCHEGARAY : Numéro ?

Mme HERRERA-LANDA : 6 et 7 du 4 février.

M. ETCHEGARAY : Très bien.

Mme HERRERA-LANDA : Donc numéro 6 et 7, concernant l'installation d'une station mobile sur le site de l'IUT pour l'opérateur Bouygues, pour savoir si c'était lié à des problématiques de connexion pour la sécurité ou pas ? Et ensuite un recours par rapport à deux habitants de la rue Sainte-Catherine, je pense, sur un permis de construire.

M. ETCHEGARAY : Quel numéro ?

Mme HERRERA-LANDA : C'est la décision 21 du 20 février. Donc 6 et 7 du 4 février et 21 du 20 février.

M. ETCHEGARAY : Alors évidemment, quand on n'est pas préparé, on n'a pas forcément réponse à tout. Le rapport 6, c'est l'adhésion à l'association Réserves Naturelles de France, c'est ce que je vois ici, et le rapport 7, c'est l'installation d'une station mobile, ce que vous venez de dire, sur le site de l'IUT. C'est une convention d'occupation temporaire du domaine public par Bouygues, avec une redevance de 1 300 euros. Décision récurrente, me dit-on ici. Écoutez, si vous voulez plus d'indications, nous vous en donnerons. Après, vous avez dit 21, c'est le recours de Madame Dudley et Monsieur Thibault contre l'arrêté de permis de construire délivré à la société Home by Syl, 11 rue Sainte-Catherine. Des permis de construire, on en délivre. Monsieur LACASSAGNE, vous êtes au courant de ce recours ?

Monsieur LACASSAGNE : Non, je n'ai pas d'information particulière à donner. On pourra vous donner d'autres informations.

M. ETCHEGARAY : Nous vous répondrons. On peut, quelquefois, être secs, parce que des recours, il y en a beaucoup. Et je ne crois pas qu'il s'agisse d'un recours qui nous pose problème. Mais en tout cas, il fait partie de la liste des décisions.

Mme HERRERA-LANDA : Je vais reposer la question par écrit, comme ça...

M. ETCHEGARAY : Ce sera parfait, Madame, je vous remercie.

M. ABADIE : Monsieur le Maire, juste sur la décision du maire numéro 5, concernant le dossier disciplinaire d'un agent municipal, est-ce que l'on peut en savoir un peu plus ? Est-ce que ça concerne un service en particulier ? Surtout, est-ce que la désignation de cette avocate, pour représenter les intérêts de la Ville concerne cet agent-là aussi ? Est-ce que c'est dans le cadre d'une protection juridique ? Voilà, c'est un peu le sens de notre question. Après, je comprends que vous n'ayez pas, sur l'instant, la réponse adéquate. On peut aussi...

M. ETCHEGARAY : Quelle est la nature du contentieux disciplinaire que nous avons avec cet agent ?

M. ABADIE : Je ne veux pas vous prendre au dépourvu.

M. ETCHEGARAY : Il y a des choses que l'on peut dire publiquement, il y a des choses que l'on ne peut pas dire. Parce que les contentieux disciplinaires... Cela dit, ça n'empêche pas que l'on puisse vous dire un certain nombre de choses, que nous n'allons pas dire en public. Les services ont noté que cela concerne le sujet 5 et vous verrez cela avec Madame DURRUTY, qui suit ces dossiers-là. Vous aurez la réponse, mais par courrier. Je considère que nous avons satisfait à l'obligation de rendre compte.

DONT ACTE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2. Création et exploitation d'un réseau de chaleur dans le secteur du Prissé - Attribution du contrat de concession de service public

M. ETCHEGARAY : Je vous propose de passer au rapport numéro 2, que va présenter Mme HARDOUIN-TORRE, concernant la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur. C'est le deuxième à Bayonne, cette fois dans le secteur du Prissé, et nous en sommes ici au stade de l'attribution du contrat de concession de service public. Un état, donc, avancé.

Mme HARDOUIN-TORRE : Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et tous, *Egun on*. Je vous rappelle que le 30 mai 2024, notre Conseil municipal a approuvé le recours à une délégation de service public, pour la création d'un nouveau réseau de chaleur urbain dans le secteur du Prissé. Ce secteur englobant à la fois, c'est la petite particularité, une partie de la ville de Bayonne ainsi qu'une partie du bourg de Saint-Pierre d'Irube. La ville de Bayonne, de son côté, assure la coordination du groupement. Le but de ce nouveau réseau de chaleur urbain, puisque, comme vous le savez, il en existe déjà un dans les Hauts de Bayonne, avec Dalkia comme délégataire, est de répondre aux objectifs du plan Climat de la Communauté d'agglomération Pays Basque, qui nous demande à tous de doubler la production d'énergies renouvelables d'ici 2030. À travers l'engagement de notre plan de Transition Écologique et Solidaire, l'intention était aussi de développer un mix énergétique, en s'appuyant sur les ressources locales. Le choix s'est porté sur le quartier du Prissé en raison de son fort potentiel,

puisque l'objectif est de raccorder un maximum de bâtiments, comme je disais, du bourg de Saint-Pierre d'Irube au Petit Bayonne, en passant par la clinique Belharra, les projets d'HSA au Prissé, Camp de Prats, Mousserolles et donc jusqu'au Petit Bayonne. L'objectif est de fournir à un maximum d'usagers une énergie moderne, renouvelable et, bien évidemment, alternative aux énergies fossiles. [00.08.45]

Pourquoi l'offre de Dalkia a-t-elle été retenue, puisque nous sommes aujourd'hui sur cette offre présentée par Dalkia ? Tout d'abord parce qu'elle répondait à notre commande, à savoir de desservir les deux villes, Bayonne et une partie de Saint-Pierre d'Irube. Ce que ne présentaient pas les autres projets. Et parce qu'elle propose un mix énergétique extrêmement intéressant : la thalassothermie. Au travers de la thalassothermie, ils vont en fait utiliser la chaleur des calories de l'eau pour chauffer l'eau qui est dans les réseaux. Cela a pour incidence d'utiliser beaucoup moins de bois, puisque la calorie de l'eau permettra le chauffage principal de l'eau qui est dans les réseaux. Le bois venant en second complément de chaleur et, en toute dernière alternative, une petite chaudière à gaz qui ne sera là que pour répondre à des besoins de pointe : la maintenance de la chaudière ou du transformateur des calories de l'eau, ou en cas de panne. Ce mix-là nous permet d'arriver à 80% d'énergies renouvelables sur le projet. Dire aussi qu'avec ce projet, trois écoles seront raccordées : l'école maternelle et l'école élémentaire Simone Veil, ainsi que le groupe scolaire du Prissé, cela va de soi. L'investissement pour le délégataire Dalkia est de 15 millions d'euros et le prix de l'énergie moyen pour les consommateurs, les futurs abonnés, sera de 118,22 euros TTC le mégawattheure. Le calendrier du démarrage des travaux est prévu au second trimestre 2026, pour une fin des travaux au premier trimestre 2027.

Ce sont les raisons pour lesquelles je vous demande, conformément au Code général des collectivités territoriales, d'approuver le choix de la société Dalkia pour assurer la concession de service public de création et d'exploitation du réseau de chaleur dans le secteur du Prissé, d'approuver le contrat de concession de service public et ses annexes, tels que mis à la disposition des conseillers municipaux, pour une durée de 25 ans à partir de la date de notification, à conclure avec la société, et d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite concession de service public ou tout document nécessaire à son exécution.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme HARDOUIN-TORRE. Sur ce rapport, y a-t-il des questions ? Je me permettrai de faire quelques observations, Mme HARDOUIN-TORRE. Je ne peux pas laisser passer ce rapport, en ma qualité de maire mais aussi de président de la Communauté d'agglomération, tant il est vrai qu'il permet de cocher bien des cases par rapport au plan Air, Climat, Énergie du territoire, qui nous fixe une feuille de route et qui nous invite, chacune des communes, nous ne sommes pas la seule désormais, à aller dans ces directions. D'autres nous rejoignent effectivement pour ces réseaux de chaleur, cette fois dans le secteur du Prissé. Précédemment c'était dans les Hauts de Bayonne, tout le monde s'en souvient, du reste avec le même délégataire. Puisque finalement, nous ne changeons pas de délégataire. Mais la concurrence est passée par là.

Dire ici que ce n'est quand même pas tout à fait neutre, Mme HARDOUIN-TORRE, quand on regarde le détail des choses. Au-delà de ce que vous venez de dire, 80 % d'énergies renouvelables en couverture, se dire que la clinique Belharra, vous savez que près de 1000 personnes y travaillent, sera évidemment raccordée. Et que la clinique Belharra représente aujourd'hui presque 50 % des besoins. L'école du Prissé, que nous avons inaugurée récemment, c'est près de 20 %. Donc secteur médical, la population scolaire, on ajoute à cela les logements, ceux qui existent déjà, bien sûr, et ceux qui sont en cours de construction, précisément au Prissé. Puisque bien évidemment, ceux-là auront vocation à être également raccordés. Ce qui n'est pas non plus négligeable ici, Mme HARDOUIN-TORRE, c'est le fait, vous l'avez dit, que l'on travaille avec Saint-Pierre d'Irube. Ça n'a pas été facile, non pas avec Saint-

Pierre d'Érube, mais il n'a pas été très facile de créer, en quelque sorte, une intercommunalité. Peut-être que Mme BISAUTA en parlera, parce que nous avons eu quelques difficultés. Mais nous tenions absolument à ce que cette opération soit une opération intercommunale. Elle est, de fait, aussi communautaire. Mais elle est intercommunale en ce sens que ce sont deux communes qui vont s'engager, qui vont délibérer chacune de leur côté pour effectivement décider de ce raccordement. Dire aussi que les raccordés d'aujourd'hui, ceux que je viens d'indiquer, ne sont pas forcément les raccordés de demain. Je ne les évoque pas ici, mais outre Camp de Prats, qui est évidemment concerné parce que très proche, c'est une cité très ancienne, d'autres secteurs seront aussi raccordés à terme, que ce soit sur la partie haute ou la partie basse. Sachant que le bâtiment, le réseau de chaleur, sera, lui, rapproché de l'Adour. C'est du reste cette proximité de l'Adour qui a permis à l'équipe qui a été retenue de faire une proposition en thalassothermie. C'est une nouveauté, vous l'avez dit Mme HARDOUIN-TORRE et je n'ai pas besoin de dire cela devant Mme LIOUSSE, qui permet d'être sur un mix énergétique extrêmement intéressant : ce n'est pas que du bois, c'est aussi de la thalassothermie. Et ce mix, bien sûr, sécurise aussi à terme le fonctionnement de cet équipement. Mme HARDOUIN-TORRE, vous voulez compléter ? Allez-y.

Mme HARDOUIN-TORRE : Je voulais juste ajouter, outre l'importance en termes de transition écologique, puisque cela remplit vraiment les objectifs que l'on se fixe, la vocation sociale de cette tarification. Puisqu'un réseau de chaleur, nous l'avons vu il y a quelques années, lors des premiers événements avec la guerre en Ukraine et la flambée des prix de l'électricité, permet une pérennité et une stabilité des prix. Et quand on sait que, dans notre objectif, nous souhaitons que les logements de Mousserolles et Camp de Prats soient raccordés, et que ce ne sont pas forcément les personnes les plus favorisées, c'est aussi socialement un engagement en termes d'accès à l'énergie et au chauffage à un prix raisonnable et raisonné.

M. ETCHEGARAY : Merci. J'ai vu un doigt se lever, tout à l'heure. Oui, Mme BISAUTA.

Mme BISAUTA : Juste pour dire que les logements de Camp de Prats et de Mousserolles vont être dans la première intention de raccordement.

M. ETCHEGARAY : Oui, je n'ai pas été clair, mais ils le sont déjà.

Mme BISAUTA : La deuxième chose, c'est qu'il faut que l'on forme un vœu collectif, parce que nous attendons ce que le gouvernement va faire des certificats d'économie de l'énergie au mois de juin. Nous avons quelques inquiétudes. Or, si on change le mode de calcul, l'économie du projet risque d'en souffrir, au point de peut-être nous poser des problèmes. Alors s'il y en a qui connaissent le Premier ministre, je ne sais pas ? Moi pas trop, mais ce serait le moment de lui dire que ces changements incessants sont vraiment une problématique dans ce dossier, comme dans beaucoup d'autres dossiers. Parce qu'on le sait, pour les collectivités territoriales, pour les entreprises, enfin, je pense que c'est pour tout le monde, l'incertitude ne permet pas beaucoup d'avancer.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme BISAUTA. C'est vrai qu'on a besoin de stabilité. On en manque. Nous mettons aux voix cette délibération. Pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. Conventions de financement et de partenariat - Dispositifs « Rucher pédagogique de Balichon » et « Rucher pédagogique de Caradoc »

M. ETCHEGARAY : Le rapport suivant, Mme HARDOUIN-TORRE vous poursuivez, cette fois avec la convention de financement et de partenariat pour l'un des projets « budget participatif ». Ici, c'est le Rucher pédagogique de Balichon et le Rucher pédagogique de Caradoc.

Mme HARDOUIN-TORRE : Tout à fait. Ce sont des projets anciens (premier budget participatif de 2017). Convention qui est passée avec une association et surtout une mise à disposition, soit de la Ville pour Caradoc, soit d'HSA pour Balichon, de lieux pour pouvoir implanter ces ruchers. L'association Artpiculture est en charge d'assurer à la fois la gestion technique et pédagogique. Il vous est demandé aujourd'hui de revoir la convention qui est passée, puisque l'association nous a indiqué qu'elle ne souhaitait plus continuer les animations dans les écoles, mais qu'elle souhaitait par contre développer un programme d'éducation à la biodiversité, en proposant des animations beaucoup plus vastes autour du rucher, au profit de différents publics. Ça peut être les habitants du quartier, ou d'autres. Surtout, sujet très intéressant et d'actualité, il s'agit d'expliquer comment lutter le mieux possible contre le frelon asiatique, sans pour autant porter atteinte aux autres insectes, notamment les abeilles. Puisque c'est un vaste sujet que de vouloir supprimer le frelon asiatique, qui est une vraie nuisance, sans pour autant s'attaquer aux abeilles, qui, elles, sont extrêmement utiles. Je vais donc simplement vous demander d'approuver les termes de la convention que nous passons avec cette association Artpiculture, ainsi que d'allouer les montants des subventions indiquées.

M. ETCHEGARAY : Très bien. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix. Pas d'abstention ni vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Budget participatif - École primaire Charles Malégarie - Signature d'une convention de partenariat et de financement projet « Savoir rouler sur Sainte-Croix »

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 4, c'est toujours le budget participatif.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, là c'est le dernier budget participatif, la troisième édition. C'est un projet qui a été retenu, qui a pour intitulé : « savoir rouler à Sainte Croix ». L'objectif est de permettre aux habitants, et surtout aux jeunes, d'apprendre à bien rouler à vélo en ville, à savoir entretenir son vélo. Ce projet a donc été élu lauréat de nos budgets participatifs, classé douzième. Le projet s'élève à un montant total de 17 000 euros et la Ville apporte l'acquisition des vélos. Les dix vélos seront stockés au sein de l'école primaire Charles Malégarie.

M. ETCHEGARAY : Très bien. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Transfert de compétence Installations de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)

M. ETCHEGARAY : Le rapport 5 est maintenant présenté par M. CORRÉGÉ.

M. CORRÉGÉ : Oui, merci Monsieur le Maire, il s'agit du transfert de compétence des Installations de Recharge pour Véhicules Électriques. Le schéma directeur de développement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques, approuvé en novembre 2023, a permis d'arrêter des préconisations opérationnelles quant à la stratégie de déploiement des IRVE sur le département, afin de répondre à la demande des usagers au cours des années à venir par un premier déploiement de 900 points de charge à court terme. Or, il apparaît que l'offre privée d'IRVE, à installer sur le domaine public dans le département, est à ce jour encore faible, donc insuffisante ou inadéquate. Le Bureau de Territoire Énergie 64, après une analyse technico-économique, a validé le portage de ce projet structurant par le Syndicat à l'échelle départementale. Aussi, au vu des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de décider de transférer la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques ou Hybrides Rechargeables » à Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (TE 64), pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Il est également demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du transfert de compétence et à la mise en place d'IRVE sur le domaine communal.

M. ETCHEGARAY : Merci. S'il n'y a pas de questions sur ce transfert de compétence au profit de TE64, je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? Il n'y en a pas, délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

6. DIDAM - Exposition Plantu-Réza

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport 6, présenté par M. UGALDE, c'est la prochaine exposition au DIDAM avec Plantu.

M. UGALDE : Plantu-Réza, Monsieur le Maire. Autant dire une association qui, en elle-même, a déjà sa particularité, sa complémentarité aussi. Et c'est peut-être une des premières originalités de cette démarche. Ce que je veux souligner ici en particulier, c'est que tout ce qui a pu entourer la proposition de Plantu a fait l'objet d'un vrai dialogue avec les artistes, mais aussi avec tous ceux qui les entourent et qui peuvent aujourd'hui travailler à la promotion de leurs travaux. Si je dis ça, c'est parce qu'au DIDAM nous refusons, vous le savez, les expositions clés en main. Cela suppose donc un vrai climat de confiance pour la mise en place de cette exposition, dans la configuration très particulière du DIDAM. Et je me félicite du climat qui règne justement entre les artistes, leurs ayants droit quelquefois, et l'équipe du DIDAM qui est toujours très à l'écoute, en quelque sorte. Les artistes ne cessent de nous dire qu'ils sont bien accueillis à Bayonne, dans des conditions de respect de leurs œuvres, mais aussi d'adaptation à ce lieu si particulier que reste le DIDAM. Et puis je n'ai pas besoin de dire ici le plaisir que l'on peut avoir à recevoir des artistes de la dimension de Plantu, en particulier dans le contexte, le sillage sur lequel je n'ai pas non plus besoin de m'appesantir, du drame de

Charlie. Car il y a aussi de cette inspiration-là dans notre démarche, Monsieur le Maire, et nous y tenons beaucoup. C'est donc dans le cadre de cette saison, 2024-2025, et à l'occasion des commémorations des attentats de Paris de 2015, que le DIDAM a proposé une programmation autour du journalisme local, national et international. Pour ce focus, la Ville a privilégié l'accueil au DIDAM en 2025 de deux projets mettant en lumière le travail de photojournalistes et dessinateurs de presse renommés et engagés, avec une exposition cet hiver de Guillaume Fauveau, par exemple, photojournaliste du Pays Basque puis une seconde, cette fois-ci, comme je l'évoquais, avec Plantu et Réza, temps fort de la période estivale. Au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions amenées à être établies pour la mise en œuvre de ce projet. Nous continuons aussi à osciller en permanence entre des propositions locales de vraie qualité et, bien sûr, des propositions de ce niveau, au niveau national et quelquefois international. Je n'ai pas besoin de dire ici le plaisir que nous avons eu, en d'autres temps, à recevoir des expositions de Sistiaga, de Saura, bref, nous jouons en permanence sur les tableaux que sont les propositions nationales et celles, bien sûr, de nos artistes ou de nos photojournalistes locaux, à partir du moment où leur travail mérite un regard un peu plus affûté. Voilà ce que je tenais à dire. C'est en tout cas une vraie fierté pour Bayonne que de recevoir cette exposition Plantu-Reza, dans le contexte, aussi, de ce sillage dont on se serait bien passés des attentats de Charlie.

M. ETCHEGARAY : Merci M. UGALDE. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Restructuration et extension de la médiathèque - Avenant n°7 au marché de maîtrise d'œuvre

M. ETCHEGARAY : Mme CASTEL, vous voulez bien présenter le rapport numéro 7, s'il vous plaît.

Mme CASTEL : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela concerne la restructuration et l'extension de la médiathèque, un avenant numéro 7 au marché de maîtrise d'œuvre. La Ville de Bayonne s'est engagée dans une vaste opération de restructuration et d'extension de sa médiathèque centrale. Le maître d'œuvre a été amené à engager des études complémentaires, justifiant une évolution à la hausse de sa rémunération selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le groupement CAMBIUM l'avenant correspondant.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport ? Oui, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : On ne prendra pas part au vote, ni sur le suivant qui est analogue.

M. ETCHEGARAY : Sur le 8 ?

M. ETCHETO : Sur le 7, ni sur le 8.

M. ETCHEGARAY : D'accord. Non-participation au vote du groupe de M. ETCHETO. Monsieur ?

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote, vous avez dit ? D'accord. Et qu'est-ce que vous faites, M. BERGÉ ? Vous votez pour. Et Mme BENSOUSSAN ? Vous votez pour aussi. Donc, je vous remercie. Et M. ESTEBAN ? Et pour M. ESTEBAN c'est vous, Mme CAPDEVIELLE. Non ? Je ne sais plus. Oui, c'est vous Mme CAPDEVIELLE.
Qu'est-ce que vous décidez ? Quelle est sa décision ?

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote. On note, non-participation au vote.

M. ETCHEGARAY : Non, mais il n'y a pas de problème. Vous n'avez pas d'instructions, il n'y a pas de mandat impératif de toute façon, non plus. Alors, c'est clair ? On était sur le rapport 7, je vous rappelle.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 8, Mme CAPDEVIELLE (avec mandat), M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, M. BOUTONNET-LOUSTAU

8. Restructuration et extension de la médiathèque - Avenants aux marchés de travaux

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport 8, toujours avec Mme CASTEL.

Mme CASTEL : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit donc toujours d'un avenant par rapport aux travaux de restructuration et d'extension de la médiathèque. Conformément à la délibération du Conseil municipal du 03 juin 2021, les marchés de travaux en vue de la restructuration et de l'extension de la médiathèque centrale ont été conclus. En cours d'exécution du chantier, il apparaît nécessaire d'ajuster ou de compléter certaines prestations prévues aux marchés des entreprises selon les détails récapitulés dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sociétés concernées les avenants aux marchés annexés à la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : M. ETCHETO a donc dit : « non-participation au vote ». Est-ce que les autres membres, minorités, oppositions, sont dans la même disposition ? Non-participation au vote aussi. Non, vous votez pour, excusez-moi. Vous votez pour. Et Mme BENSOUSSAN, vous votez pour aussi ? La 8. Comme la 7, quoi ? Oui. Et nous considérons que M. ESTEBAN ne prend pas part au vote. C'est clair ? Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 8, Mme CAPDEVIELLE (avec mandat), M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, M. BOUTONNET-LOUSTAU

9. Label Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat pour l'exposition « Traits d'Union » dans le cadre des Journées européennes des Métiers d'art

M. ETCHEGARAY : Le rapport 9, c'est toujours Mme CASTEL, sur le label Ville d'art et d'histoire. C'est assez rapide.

Mme CASTEL : Oui, il s'agit donc d'une convention de partenariat pour l'exposition Traits d'Union, dans le cadre des Journées européennes des Métiers d'art. Les Journées européennes des Métiers d'art se déroulent cette année, là, maintenant, on va dire, du 31 mars au 6 avril.

Cette année, le programme est vraiment encore plus riche que les années précédentes et propose en particulier une exposition inédite, intitulée Traits d'Union, dans le cadre exceptionnel de la Poudrière, donc installée au Bastion Royal. Cette exposition, nous avons effectivement été quelques-uns à la découvrir hier, en présence des créateurs, artisans et artisans d'art. Je pense que tout le monde a été séduit par toutes ces créations. Ce sont donc plus d'une trentaine d'artisans d'art et de créateurs qui vont vous proposer la découverte de leurs créations, des pièces uniques. Dans ce cadre, il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et la scénographe, Mme Julie Boucherat, qui est également céramiste installée à Bayonne, pour la mise en œuvre de cette exposition telle qu'annexée à la note explicative de synthèse. Simplement vous signaler aussi que nous pourrions aller à la rencontre de tous ces artisans, créateurs, artisans d'art dans la ville, dans leurs ateliers et aussi sur la place Roland Barthes, dans les chapiteaux déjà installés de la Foire au jambon. Puisqu'une très belle proposition, appelée Les Rencontres avec l'Artisanat, vous permettra effectivement d'aller à leur rencontre, d'assister à des démonstrations et peut-être aussi de vous essayer à des créations.

M. ETCHEGARAY : Merci. Ce rapport 9 : il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Musée Bonnat-Helleu - Travaux d'extension et de restructuration - Avenants aux marchés de travaux

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, le rapport 10.

M. UGALDE : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit de travaux d'extension et de restructuration, toujours en lien direct avec le Musée Bonnat-Helleu et les avenants au marché de travaux, en vue de la rénovation et l'extension Musée Bonnat-Helleu, qui ont été conclus en mars 2021. Le chantier, lancé en juin 2021, s'est consacré dans un premier temps à la construction de l'extension du musée en lieu et place de l'ancienne école. Cette phase a pris fin après le transfert des œuvres mi-décembre 2023 et avant le lancement de la phase de restructuration du bâtiment, qui permettra une ouverture du musée rénové en octobre 2025. En cours d'exécution du chantier, il apparaît nécessaire d'ajuster ou de compléter certaines prestations prévues aux marchés des entreprises, selon les détails récapitulés dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sociétés concernées les avenants aux marchés annexés à la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. UGALDE. Sur ce rapport ?

M. ETCHETO : Même explication pour la 7 et 8 : non-participation au vote.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote. M. Pauly, au regard de vos responsabilités professionnelles, non-participation au vote. Vous avez une question ? Alors on pose la question d'abord.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, s'il vous plaît, pardon, merci Monsieur le Maire. Simplement, une question sur le lien entre ce rapport et la décision 26, qui a été présentée dans le rapport des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qui lui sont

conférées. Il y a une décision numéro 26, dans laquelle on renonce à un revêtement béton pour passer à un revêtement bitumeux, de ce que je comprends, dans la requalification de l'espace public autour du musée. Est-ce que ce renoncement à un revêtement béton est en lien avec des surcoûts liés au musée, pour réduire le montant global de l'opération ? Voilà, c'est ma question.

M. ETCHEGARAY : Je réponds à la question, avant que nous passions au tour sur les sens des votes. C'était normalement au début de la séance, mais ce n'est pas grave. Je réponds à la question parce qu'il est assez simple d'imaginer, vous vous en doutez, que nous ne pourrions pas rester dans un traitement de l'accès au musée qui est aujourd'hui un traitement routier, et qu'il faut donc un traitement qualitatif. Dès le départ, d'ailleurs, nous l'avons indiqué : il n'y a pas de recherche d'économie dans ce qu'on est en train de dire ici. Je réponds directement à votre question, après j'explique le détail. Pour faire simple, il y aura un traitement paysager de cette rue. On ne peut pas dire qu'aujourd'hui nous ayons un traitement paysager. Il y aura une circulation dans un seul sens, vers l'Adour. Une bande roulante qui sera, elle, possible, pour permettre aux personnes du quartier de pouvoir passer par là et accéder à leur fonds. Pour autant, sur l'axe où se trouve le musée, il n'y aura pas de places de stationnement autres que quelques places d'arrêt minute, pour les commerces qui se trouvent sur ce secteur. Mais que des arrêts minute, et ça ne sera donc pas sur tout le long de cette rue Jacques Laffitte que les stationnements pourront se faire. Et c'est parce que nous supprimons ces places de stationnement que nous pouvons, si j'ose dire, enlever la croûte. Parce que c'est un peu le sens de votre question. Enlever la croûte et créer aussi une forme de planimétrie, c'est-à-dire quelque chose qui fera qu'il n'y aura pas de trottoir. Tout sera au même niveau et il y aura un traitement, évidemment, qualitatif. Il y aura de la pierre, et il y aura aussi un certain nombre d'espaces dans lesquels vont alterner à la fois des espaces paysagers et des espaces où l'on pourra s'asseoir. Tout ceci a fait l'objet d'une présentation à l'occasion d'une réunion de quartier. Je ne me rappelle plus quand cette réunion s'est tenue, mais il y a déjà quelques semaines. Voilà donc ce que je pouvais répondre sur cette question, pour aller à l'essentiel. Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : Oui, peut-être une précision un peu plus technique, par rapport au lien entre les deux délibérations. Il n'y en a pas, puisque la délibération 10 concerne donc l'AP/CP, le marché de la rénovation et de l'agrandissement du musée, et la décision 26 concerne les abords du musée, qui sont, eux, financés dans le plan d'investissement et tout particulièrement dans le plan d'investissement annuel, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Une autre ligne.

Mme DURRUTY : Voilà.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, j'avais compris, merci beaucoup. Mais c'était plutôt pour le coût global de l'opération, hormis les lignes sur lesquelles il est financé. Donc il n'y a pas d'économie ? Pardon, il n'y a pas d'économie sur l'espace public ? C'était ma question.

M. ETCHEGARAY : Non, nous n'allons pas trouver d'économie, mais il n'y aura pas de plus-value non plus. Oui ?

M. ETCHETO : J'avais une question, enfin, une interrogation, qui était née de ce qui venait d'être dit, mais vous venez d'y répondre, Mme DURRUTY. Nous sommes bien d'accord, il y a le traitement des abords dans les décisions du maire, en effet, mais qui n'est pas dans l'enveloppe du projet ?

M. ETCHEGARAY : Non, c'est l'espace public.

Mme DURRUTY : Alors, pour être très précise dans le cadre du PEA, le plan d'entretien et d'amélioration, l'enveloppe de 6 millions ou 6 millions et demi que nous avons pour cet exercice 2025 et qui englobe notamment les voiries, on va dire. Au fur et à mesure, bien évidemment, les budgets qui sont des aménagements de voirie sont pris sur ces enveloppes. Il y aura aussi, bien évidemment, les abords de la médiathèque. Nous en avons déjà parlé en commission, me semble-t-il, avec M. ETCHETO.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. UGALDE, un petit mot rapide ?

M. UGALDE : Oui, très rapidement pour l'actualité du dossier, puisque nous sommes là aussi pour partager les impressions générales dégagées par celui-ci. Je voudrais dire, témoigner du succès énorme des visites concernant le chantier. Nous avons mis en place un nombre limité de visites pour les riverains directs et, en l'occurrence, nous l'avons doublé, ce nombre. Tout simplement parce que les Bayonnaises et les Bayonnais concernés par ces visites ont été très, très nombreux à nous demander de participer à ce moment très particulier, qui consiste à redécouvrir pour beaucoup, et à découvrir pour d'autres, le musée. Il y avait beaucoup d'émotion dans cette visite. Et M. ETCHEGOYEN GLAMA a été tout à fait à la hauteur de ce que l'on pouvait attendre de lui, alors qu'il n'est là que depuis quelques jours ou quelques semaines. C'était un vrai beau moment à la bayonnaise, pour tous les riverains directs de ce musée.

M. ETCHEGARAY : M. ETCHEGOYEN GLAMA, le nouveau directeur du musée. Merci M. UGALDE. Alors, non-participation au vote, vous l'avez dit M. ETCHETO. Maintenant, Mme BENSOUSSAN ? Non-participation au vote, d'accord. M. BOUTONNET-LOUSTAU, vous faites quoi ? M. BOUTONNET-LOUSTAU, vous décidez quoi ? Non-participation au vote.

Mme HERRERA-LANDA : Nous votons pour, comme d'habitude. Et puis, finalement, notre idée récurrente d'ouvrir le chantier, dans la mesure du possible, aux bayonnais, pas qu'aux riverains, est en partie entendue. Nous vous en remercions. Le pas suivant, c'est d'avancer un peu plus pour que cela ne concerne pas que les riverains, puisque les Bayonnais qui s'intéressent au Musée Bonnat-Helleu sont très nombreux.

M. ETCHEGARAY : Nous sommes d'accord, Mme HERRERA-LANDA, bien sûr. Ceux qui ont subi le plus les inconvénients du chantier sont les Bayonnais du Petit Bayonne. Mais après, vous avez raison : de proche en proche, il faut que ce soient tous les Bayonnais. Et puis il y aura un traitement des Bayonnais, mais nous en reparlerons plus tard, par rapport à cette réouverture, aussi. Merci. Donc, c'est clair ? Quant à M. ESTEBAN, est-ce que vous avez une... Est-ce que vous sondez dans...

M. ETCHEGARAY : Non, participation au vote. Je vous aide dans votre...

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 10, M. PAULY, Mme CAPDEVIELLE (avec mandat), M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU

11. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens tripartite 2025 - 2026 - 2027 avec la compagnie Illicite Bayonne

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit, c'est le rapport 11, toujours M. UGALDE.

M. UGALDE : Oui, un tout petit mot de contextualisation sur ce qui n'est, hélas, encore que trop rare : c'est la preuve même que l'on peut, sur la vision culturelle de notre agglomération, avoir de temps en temps des démarches communes à Bayonne, Anglet et Biarritz. Voilà. Ce que le rugby a du mal à faire, la culture y parvient, même si c'est sur un dossier bien précis que je vais maintenant développer. Il s'agit de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens tripartite, comme je viens de le dire, 2025, 2026, 2027, avec la compagnie Illicite Bayonne. La Ville de Bayonne développe une politique culturelle ambitieuse et volontaire, visant à utiliser la culture comme un moteur de développement, d'attractivité et de rayonnement. La compagnie Illicite, dirigée par Fàbio Lopez, s'inscrit ainsi parfaitement dans cette dynamique. Installée à Bayonne, la compagnie a instauré un partenariat avec la Ville, associant également les villes d'Anglet et de Biarritz. Ces trois collectivités territoriales souhaitent poursuivre l'accompagnement, pour la période 2025-2027. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci M. UGALDE. Oui, M. ABADIE.

M. ABADIE : Jaun auzapeza, Andere jaunak, eta bereziki Ugalde jauna, Lors du dernier Conseil municipal du 19 février, je m'exprimais en ces termes au sujet de la délibération sur les subventions municipales : « on a du mal à comprendre certaines distorsions de financements entre les compagnies Bilaka (19 000 euros) et Illicite (28 500 euros). Nous aimerions bien voir les critères qui seraient appliqués pour elles ». Comme nous n'avons eu aucune réponse, c'est vrai que c'était dans le cadre d'une intervention plus large, nous réitérons notre question et, si vous permettez, je voudrais donc aller un peu plus loin. Gure taldetik idurentzen zaigu aipatu bi dantza konpanietatik, batek, Bilakak euskal herriaren eta euskal kulturaren enbasadore lana betetzen duela bestek baino askoz hobekiago. Bilaka konpania da euskal dantzaren gaurkotasuna hirudikatzen duena bere obraren kalitatea, modernitatea eta sakontasunari esker.

Au niveau de la diffusion, il y a d'une part une compagnie qui peine à se développer et, selon nous, à quelques exceptions, reste limitée aux trois villes qui ont décidé de s'associer, comme vous l'avez dit, M. UGALDE, pour créer une saison des trois villes autour d'un seul et même artiste. De l'autre, il y a une compagnie qui a su s'imposer dans le paysage chorégraphique local, voire hexagonal et au-delà, aujourd'hui programmée par de nombreuses scènes nationales, scènes conventionnées et, bien sûr, sur notre territoire avec un succès populaire retentissant que l'on connaît. En témoigne la série de cinq représentations, à la fois au théâtre Michel Portal en janvier dernier, autour de Bezperan, et, plus anciennement, celle du spectacle Gernika. Au niveau des soutiens, il y a une compagnie qui n'obtient pas les conventionnements institutionnels nécessairement complémentaires aux aides municipales, et, de l'autre, une compagnie conventionnée par la DRAC, la Région Aquitaine, le Département et, en plus, des soutiens pluriannuels d'institutions du spectacle vivant, dont le Centre chorégraphique national et la Scène nationale du Sud-Aquitain, qui ont fait de Bilaka un artiste associé. Au niveau de l'action culturelle, il est important de rappeler le rôle mené par Bilaka, en lien avec le conservatoire et la Fédération de danse basque, auprès des jeunes qui pratiquent la danse basque. Cela est primordial pour l'avenir de la danse spécifique à notre territoire. Au niveau économique, chacun aura compris qu'une compagnie qui diffuse ses spectacles est une compagnie qui crée de l'emploi, un emploi forcément local dans le cas de Bilaka, qui se compose de virtuoses, de véritables virtuoses de danse et de musique basque. Au niveau du

rôle d'ambassadeur, la compagnie Illicite défend une esthétique néoclassique, alors que l'un des plus éminents représentants mondiaux, Thierry Malandain à Biarritz, est déjà ambassadeur de notre territoire. À contrario, il y a une compagnie qui défend une esthétique unique au monde, la danse traditionnelle basque, en la faisant rayonner et évoluer à l'extérieur de nos frontières, dans sa forme la plus contemporaine. Pour une ville comme Bayonne, capitale du Pays Basque Nord, cela représente une particularité qui n'existe nulle part ailleurs, même pas à Biarritz, oserais-je rajouter. En conclusion, qu'est-ce qui justifie une telle disparité dans un soutien financier, favoritisme diront certains, en faisant d'Illicite la compagnie la plus subventionnée de la Ville, au-dessus de Bilaka, qui semble pourtant réunir tous les ingrédients, nous semble-t-il, pour devenir le véritable ambassadeur de Bayonne ? En synthèse, nous serions ravis de prendre connaissance des éléments de critérisation qui ont prévalu à cette subvention. *Milesker.*

M. ETCHEGARAY : Oui, Mme CAPDEVIELLE.

Mme CAPDEVIELLE : Oui, merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, la compagnie de Fàbio Lopez, qui a dix ans, fait un véritable travail de vulgarisation pour rendre la danse classique accessible à tous les publics. On se souvient du Lac des cygnes, etc. C'est un travail remarquable, difficile, par une compagnie qui, malheureusement, n'est absolument pas aidée, accompagnée au niveau national. Et ce n'est absolument pas normal, comme vient de le dire notre collègue. Tout est absorbé par... Tout le monde a compris à qui je faisais référence. Et c'est logique, c'est logique. Mais en même temps, l'État s'est totalement désengagé vis-à-vis de tous les ballets de province, pour se concentrer uniquement sur la danse contemporaine, en oubliant complètement la danse classique et tout ce qu'elle apporte. Je voulais donc vous le dire, tout simplement parce que j'ai demandé un rendez-vous à Madame Dati. J'ai posé des questions écrites au Gouvernement là-dessus. J'ai interrogé le Gouvernement, également parce que les aides apportées à ce type de compagnies, qui font un travail dans les quartiers, qui font un travail auprès des jeunes, auprès des adolescents, de très grande qualité, ne sont vraiment pas reconnues par l'État. Alors qu'elles sont essentielles dans nos territoires. Quand je regarde, j'ai regardé partout en France, cela ne concerne aucune compagnie en France. Et sans le soutien des collectivités locales, ces compagnies ne pourraient plus exister. C'est dramatique, quand on voit aujourd'hui le rôle qu'elles jouent, l'importance pour la culture populaire, pour la danse classique, pour la vulgarisation de la danse classique. Je voulais simplement vous le signaler, je vous tiendrai bien entendu informés de mon entretien avec Madame Dati, que je devrais avoir dans les jours qui viennent. Parce qu'il n'est absolument pas normal qu'en dix ans cette compagnie ait bénéficié de 15 000 euros. C'est tout. Malgré tout le travail qu'elle fait, puisqu'elle répond, je pense, à des critères que l'État, par ailleurs, sollicite. Je voulais donc simplement l'indiquer. Je pense que c'est important que notre Conseil municipal affirme réellement, dans son unanimité, son soutien à cette compagnie. Parce qu'il faut vraiment tenir le coup, parce que la danse classique est très exigeante, et il faut vraiment tenir le coup face à cette situation.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme CAPDEVIELLE. Je m'exprimerai après, mais c'est d'abord M. UGALDE qui va commencer.

M. UGALDE : Le plaidoyer est déjà parfait de la part de Mme CAPDEVIELLE. Elle a dit l'essentiel de ce que j'entendais défendre par rapport à l'intervention de M. ABADIE, dont l'effet piégeux, dans lequel je ne tomberai pas, serait bien sûr d'opposer deux esthétiques. Ce serait bien entendu la conséquence la plus catastrophique de cette compétition, que l'on veut essayer de mettre en place. S'arrêter simplement aux subventions et à des montants, pour ce qui concerne cette année, c'est oublier aussi l'histoire. La compagnie Illicite Bayonne n'aurait jamais existé sans le soutien de la Ville de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : C'est parti d'ici.

M. UGALDE : C'est ce que j'allais expliquer, Monsieur le Maire. C'est effectivement le produit d'une volonté bayonnaise, par rapport à ce que Fàbio Lopez défendait de l'esthétique néoclassique, mais aussi de sa volonté d'entrer dans les quartiers les moins ouverts à ce type d'esthétique. Et l'on peut quand même dire ici qu'il est au rendez-vous. Je peux en témoigner, je suis allé voir sa compagnie et Fàbio Lopez directement s'impliquer, par exemple, sur les quartiers nord de la Ville de Bayonne. Excusez du peu, mais il y a encore quatre ou cinq ans, parler de danse néoclassique dans ces quartiers-là, cela tenait de l'exotisme le plus absolu. En tant qu'élu et en tant qu'adjoint responsable de la Vie Culturelle à Bayonne, c'est donc une vraie fierté. Et nous l'assumons pleinement, au sein de la municipalité bayonnaise. Deuxième élément, mais Mme CAPDEVIELLE en a dit déjà beaucoup, c'est qu'effectivement nous essayons à notre modeste mesure de compenser un regard de l'État qui dédaigne, oublie l'esthétique néoclassique sous prétexte que, et il n'est pas question ici que l'on porte des jugements sur nos amis biarrots, une autre esthétique assez similaire existe à quelques kilomètres d'ici. Voilà. Cela dit, je veux dire deux choses pour terminer. La première, c'est que la Ville de Bayonne est derrière Bilaka beaucoup plus intensément que la simple subvention ne pourrait le laisser imaginer. Bilaka, Dieu sait si nous sommes aux côtés de cette compagnie, doit aussi beaucoup au volontarisme bayonnais, et ensuite de l'agglomération, pour son existence d'aujourd'hui. N'oublions pas que Bilaka travaille dans un studio qui est en particulier directement issu de la volonté de la CAPB. Un studio que nous faisons en sorte de faire partager par les deux compagnies, ce qui n'est pas toujours facile. Nous y arrivons aussi. Tout cela fait partie des équilibres auxquels nous tenons beaucoup, et nous voulons absolument que la Ville de Bayonne ne soit en rien l'actrice d'une esthétique au détriment d'une autre. Ce serait à mon avis très opposé à l'idée que l'on se fait, et de l'universalité de l'art, et de la possibilité pour l'esthétique basque d'aujourd'hui de s'exprimer au plus haut niveau. Je ne voudrais pas ici, je dirais, « cirer démesurément les pompes » de mon maire, mais je me souviens quand même d'une réunion d'il y a deux ans et demi, dans les murs de la sous-préfecture, où sans sa volonté vis-à-vis de Bilaka, nous n'en serions pas aux coproductions et aux diffusions nationales et internationales de la compagnie. Je n'en dis pas plus. C'est donc véritablement à travers la volonté municipale bayonnaise que les deux esthétiques trouvent leur lieu d'expression ici, avec, je le répète, une justification pleine et entière du différentiel de subvention, compte tenu de l'absence totale de reconnaissance par l'État de l'esthétique néoclassique, vis-à-vis de la compagnie Illicite, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, vous avez dit l'essentiel. Les uns et les autres, d'ailleurs. Mme CAPDEVIELLE d'abord, vous-même, M. UGALDE, ensuite. Oui, ne pas opposer deux esthétiques, s'il vous plaît. S'il vous plaît.

M. ABADIE : Ce n'était pas du tout mon intention, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

M. ETCHEGARAY : Je vous le dis, parce que l'on m'a déjà tenu des discours de cette nature. Dieu sait si je fais le maximum, le maximum, pour la culture basque et toutes les formes d'expression artistique basque. Mais il y a aussi une forme d'universalisme, s'il vous plaît, qui va continuer à exister sur notre territoire. En tout cas moi, j'en suis le garant. J'estime, et bien d'autres ici le considèrent, qu'il faut que toutes ces esthétiques soient représentées. Ce n'est pas très facile, aujourd'hui, vous l'avez dit M. UGALDE et vous aussi, Mme CAPDEVIELLE, alors même qu'il y a une grande compagnie à Biarritz, de, voilà, sur l'esthétique néoclassique, etc. Ce n'est pas facile. Nous avons fait en sorte que ces deux compagnies puissent travailler ensemble. Elles partagent le même local, pour partie d'un emploi du temps à la Cité des Arts. Et cela nous paraissait bien que, dans la Cité des Arts, sur deux esthétiques différentes, et

l'une et l'autre puissent évoluer. Ce n'est pas sans poser de problèmes, parce que l'une et l'autre évoluent, se développent, et il se trouve que la salle en question, qui est parfaitement adaptée pour l'une et l'autre des esthétiques, ne trouve pas d'équivalent ailleurs. Du reste, même pas à Biarritz. Cela peut paraître un peu paradoxal, même pas à Biarritz ! Je le souligne. Et c'est donc à Bayonne que nous avons effectivement le local qui permet à chacune de ces compagnies de pouvoir évoluer. Il faut qu'il en soit ainsi. Maintenant je me réjouis, M. UGALDE, que vous rendiez possible que la Compagnie Bilaka puisse se produire à la salle Lauga en février 2026, pour Gernika, que nous sommes certainement nombreux ici à avoir vu ici. Parce qu'elle a été présentée, cela a toujours été des « pleins » du théâtre. Cette fois, ce sera avec une autre jauge à la salle Lauga. Vous savez que l'on peut aller jusqu'à 2 000 places, voire au-delà. Et je ne doute pas que ces deux dates de février, je ne sais pas exactement quels jours mais nous aurons l'occasion de l'indiquer ultérieurement... Tout ça pour permettre, il faut aider toutes ces compagnies, les unes et les autres, et pas l'une plus que l'autre, il faut faire en sorte...

M. ABADIE : Exactement, nous sommes tout à fait d'accord Monsieur le Maire. Mais à ce moment-là, il faut remettre à plat ce système de critérisation. Quels sont ces critères qui ont prévalu à cette distorsion de...

M. UGALDE : Mais mon collègue M. LAIGUILLON peut témoigner que c'est justement à travers la critérisation que nous en sommes arrivés à ça.

M. LAIGUILLON : Si je peux répondre, parce que je vois M. ABADIE qui commence à bouillir. En fait, quand nous avons commencé la critérisation, nous sommes partis sur le sport, la culture, le social, nous n'avions pas les mêmes critères par rapport au sport ni à la culture. Et c'est vrai que nous en sommes arrivés à Bilaka, qui est arrivé un peu plus tard qu'Illicite. Sur la critérisation, c'est vrai qu'après la Covid, il y a eu du changement. Nous avons travaillé sur tout ce que l'on faisait en gratuité, en plus. Pour donner des exemples sur cette critérisation, pour Bilaka nous avons mis en critère le nombre de prestations. C'est vrai qu'au début, Bilaka ne se déplaçait pas autant. Il y avait le nombre de kilomètres, aussi, il y avait aussi le nombre de personnes qui étaient embauchées par la compagnie. Tout cela faisait donc des critères, et c'est vrai que nous sommes arrivés à cette « distorsion ». Mais par contre, nous avons fait le bilan avec M. UGALDE et Monsieur le Maire, c'est vrai que Bilaka est maintenant montée en puissance et, très sincèrement, mérite beaucoup mieux. Il est vrai que nous devons retravailler cette critérisation, en mettant Bilaka et ce programme un peu plus loin. Travailler un peu plus et embaucher aussi des personnes un peu plus nombreuses qu'au tout début, quand on avait fait la critérisation. Remettre à plat, oui, maintenant, bien sûr. Dans le sport aussi, nous avons mis en place le sport féminin. Et là, on voit aussi que les choses doivent évoluer. Donc une remise à plat avec les services de la culture, du sport et du social, de la jeunesse aussi, les MVC, oui, avec grand plaisir. Et c'est ce qu'on avait dit que l'on mettrait en place, avec la valorisation, bien sûr, des locaux et des fluides. Donc oui, c'est quelque chose. Mais c'est le poids de l'histoire, aussi. Quand Bilaka a commencé, au tout début, nous avons travaillé avec M. UGALDE pour leur prêter des minibus, avec la MVC Balichon que je tiens à remercier. Elle leur avait prêté les minibus pour faire leur première tournée, en contrepartie d'avoir donné des spectacles.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. LAIGUILLON. Nous passons donc au vote de cette délibération, j'ai compris que tout le monde était d'accord, pas d'abstention ni de vote contre. Ah non ! Je n'avais pas compris. Abstention. Vous votez pour ? Donc une seule abstention, celle de M. ABADIE. Elle est notée, merci.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 1, M. ABADIE

12.Établissement de coopération culturelle (EPCC) du Sud-Aquitain - Modification des représentants de la Ville

M. ETCHEGARAY : Le rapport 12, M. UGALDE.

M. UGALDE : Oui, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la modification des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de l'EPCC Sud-Aquitain, telle que précisée par la note explicative de synthèse. On sait que, statutairement parlant, le changement de cette composition était imposé. Par conséquent, nous avons beaucoup travaillé, en particulier à ce que les représentants d'une possibilité d'expression artistique du Pays Basque intérieur soient plus présents qu'ils ne l'étaient jusqu'à présent. Car ce serait dramatique que d'imaginer que la Scène nationale ne soit un outil que du littoral. C'est aussi un vrai sujet pour nous. Nous avons donc beaucoup travaillé et nous avons fait en sorte que la composition soit plus encore le reflet du territoire.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention, ni de vote contre. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT URBAIN

13.Action Cœur de Ville - Rénovation des Halles - Signature du marché de maîtrise d'œuvre

M. ETCHEGARAY : Le rapport 13 va être présenté par Mesdames DURRUTY et MEYZENC. Cela concerne l'action Cœur de Ville et, dans le cadre de l'action Cœur de Ville, la rénovation des Halles.

Mme DURRUTY : Oui, en effet. Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez tous, nous avons engagé une opération, un grand projet de rénovation des Halles de Bayonne, qui se concrétisera par des travaux réalisés à cheval sur l'année 2026 et l'année 2027. Mme MEYZENC prendra la parole ensuite, justement pour détailler le calendrier et la mise en œuvre de ce projet. Pour ma part, je voudrais ici ce soir repréciser et insister sur les objectifs qui nous conduisent à lancer cette rénovation totale, de ce qui a été depuis de très nombreuses années le cœur gourmand de notre ville. Considérez que depuis 30 ans, puisque la dernière rénovation date de 30 ans, nos halles ont vieilli. Comme bien sûr tous nos établissements publics, mais pas uniquement parce que le temps est passé, aussi parce que les fonctionnalités nécessaires, suffisantes et indispensables par rapport à un tel outil nous imposent bien évidemment de remettre à plat un certain nombre d'aménagements. Tant pour les commerçants, parce qu'il y a aussi des sujets de bien-être et de confort pour les commerçants, que pour les gens, bien sûr, qui fréquentent nos halles. Ce projet, vous le savez, est donc intégré dans l'opération Action Cœur de Ville. C'était même une opération essentielle, qui figurait dès la première phase d'Action Cœur de Ville. Vous savez aussi tous que les halles ont très largement évolué et que, notamment autour de nous, on trouve des modèles pour certains très différents. Avec le marché des producteurs et le marché de seconde main, que nous voulions conserver aux Halles, nous avons fait depuis longtemps le choix de les garder dans le giron public. Puisque c'est une gestion directe par la Ville, bien évidemment, une véritable dimension de service public. Nous souhaitons aussi y garantir, bien sûr, à la fois une offre de produits de qualité et être en capacité de gérer au mieux, demain et différemment de ce que

c'est aujourd'hui, les questions de consommation, d'achat plutôt, et les questions de dégustation. Puisque là, pour le coup, le nouveau projet envisage une évolution des choses, de façon à consacrer nos Halles à l'achat de denrées. Ce programme, puisque vous nous l'aviez réclamé et que nous l'avions évoqué, sera donc présenté. Vous le savez, nous avons bien évidemment très largement associé les commerçants, nous sommes encore en train de le faire. Je sais que je m'éloigne de la délibération de ce soir. Mais c'était aussi l'occasion de répondre, par anticipation, à ce qui vous est dû et ce sur quoi nous nous sommes engagés, c'est-à-dire considérer que désormais, après ce Conseil municipal, nous aurons la possibilité de signer le marché de maîtrise d'œuvre, de rentrer en véritable phase opérationnelle avec les commerçants, même s'ils ont, à ce jour, très largement participé à ce projet. Je rappelle simplement que le montant de l'autorisation de programme, puisqu'il s'agit d'une autorisation de programme, est bien de 2,7 millions d'euros et que cette opération pèsera, je vais oser le dire, à minima sur le budget de la Ville, considérant qu'un certain nombre de subventions sont d'ores et déjà obtenues. Tant du point de vue de l'État avec la DSIL, la Dotation de soutien à l'investissement local, que de la Région, de l'agglomération. Le Département est encore un point d'interrogation, puisqu'à aujourd'hui, en tout cas au moment où nous nous parlons, les subventions attendues sont bien évidemment en suspens. Quoi qu'il en soit, je dirais, Monsieur le Maire, que l'important pour nous est d'arriver à remettre nos Halles dans le modèle qui est celui que nous souhaitons défendre et qui est attendu par les Bayonnaises et les Bayonnais. Puisqu'il y a eu aussi une enquête, vous le savez, faite auprès des usagers et des non-usagers, pour essayer de répondre au mieux aux attentes des consommateurs par le projet tel qu'il se dessine aujourd'hui, et surtout valoriser les produits et stands. Je précise aussi que pendant la phase de travaux, je ne suis pas sûre que nous l'ayons déjà évoqué, des halles provisoires seront installées. Cela avait déjà été le cas, il y a 30 ans, cela va nous ramener, pour les plus anciens, en arrière. Je vois que Mme HERRERA-LANDA acquiesçait lorsque j'ai parlé de présentation, nous avons donc prévu de faire ceci avant le prochain Conseil municipal. Puisqu'à ce moment-là, le projet sera suffisamment mature avec les commerçants pour que nous puissions le développer. Peut-être, Mme MEYZENC, quelques mots complémentaires ?

Mme MEYZENC : Oui, merci beaucoup. Comme l'a souligné Mme DURRUTY, la concertation avec les commerçants est importante. En termes de calendrier, l'année 2024 a vraiment été consacrée à recenser leurs besoins, à l'étude de la faisabilité à l'égard du bâtiment existant, ainsi qu'à l'étude d'image dont Sylvie vient de parler. En termes d'étude d'image, les Halles de Bayonne ont à la fois une image très positive, notamment au niveau de l'approvisionnement alimentaire et de la qualité des produits qui ont été proposés. Elles sont incontestablement un lieu identifié par les Bayonnais et les visiteurs, en synergie avec le marché des producteurs qui a lieu tous les samedis sur le carreau des Halles. Pour autant, l'image, notamment de l'intérieur, apparaît vieillotte. Elle n'est plus du tout en phase avec ce que nous sommes en droit d'attendre. Beaucoup de villes sont d'ailleurs en train de réaliser de telles opérations de modernisation et Bayonne ne pouvait pas prendre plus de retard sur ce projet. Le calendrier est néanmoins très ambitieux. Ceci a joué dans le choix de la maîtrise d'œuvre qui vous est proposée, qui, par sa méthodologie d'une part et les références qui sont affichées, est de nature à permettre la réussite du projet. D'ici la fin de l'année 2025, la maîtrise d'œuvre aura réalisé l'avant-projet sommaire, l'avant-projet définitif et le programme. Une fois encore, les commerçants seront associés à ces trois étapes avec la maîtrise d'œuvre. Celle-ci prévoit notamment d'affiner avec eux la définition des besoins par activité, l'implantation et l'équipement des stands, au travers de propositions de *scenarii*. La consultation relative au marché des travaux sera alors réalisée au premier semestre 2026, et les travaux seront réalisés entre le mois de septembre 2026 et le mois de juin 2027, pour une livraison du nouveau bâtiment juste avant les Fêtes de Bayonne 2027.

Pendant les travaux, Mme DURRUTY l'a dit, des halles provisoires très qualitatives seront installées sur l'esplanade Roland Barthes, en complément notamment des événements qui occupent cet espace au long de l'année, comme la Foire au jambon à l'heure actuelle ou le cirque de Noël. Les commerçants pourront bien entendu poursuivre leur activité, dans un lieu en proximité des Halles actuelles et en prolongement du marché des producteurs et des revendeurs. À la réouverture des Halles en juillet 2027, ils ont l'assurance d'y retrouver une place. Il conviendra également, tout au long de l'année 2025 et de l'année 2026, d'envisager avec eux des modalités de gestion et un fonctionnement qui va être à la hauteur des enjeux de ce nouvel équipement.

M. ETCHEGARAY : Merci.

Mme DURRUTY : Pour en venir à la délibération, il vous est donc proposé, suite de la Commission d'Appel d'Offres du 27 mars 2025, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'attributaire, aux conditions indiquées dans la note, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit contrat. Sachant que nous sommes accompagnés sur ce dossier par la SPL Pays Basque Aménagement, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Voilà. Nous avons de plus en plus recours à la Société Publique Locale d'Aménagement Pays Basques, que nous avons créée il y a peu de temps et qui a déjà incarné des commandes pour tout le Pays Basque, évidemment, bien remplies. Ils interviennent aussi sur le réseau de chaleur dont on parlait tout à l'heure et sur bien d'autres dossiers bayonnais. Mme HERRERA-LANDA, vous avez la parole.

Mme HERRERA LANDA : Je remercie Mme DURRUTY pour l'annonce de la réunion d'information tant sollicitée. Je commençais d'ailleurs mon intervention par cela, lors du dernier Conseil municipal, en réponse à notre intervention soulignant le manque d'informations dont nous disposions, ou plutôt ne disposions pas, sur ce sujet à multiples enjeux et particulièrement importants pour les riverains et habitants du quartier des Halles. Il nous a été répondu qu'il était trop tôt pour échanger. Vous venez donc d'apporter des informations complémentaires sur cette présentation à venir. La présente délibération porte sur la maîtrise d'œuvre finalement confiée au cabinet Bouriette et Vaconsin, retenu pour la maîtrise d'œuvre. Trois cabinets avaient été retenus. Ce que vous venez de dire démontre aussi que le calendrier se précise, avec un début de travaux prévu mi-2026, pour faire à grosse côte. Le contenu de la délibération fait donc référence aux concertations déjà engagées, vous venez d'en parler, avec les commerçants et les usagers. Mais elle ne mentionne pas les riverains et les habitants, dans un quartier à très forte densité urbaine, qui sont en premier lieu, ils ne sont pas les seuls, concernés par ce projet. Dans cette même délibération, vous affirmez que la note d'intention rendue par les architectes met en évidence une forte compréhension du contexte, des objectifs et des enjeux du projet, un planning cohérent avec les contraintes du projet. Mais, ici encore, nous ne siégeons pas à la commission des Marchés Publics. Nous n'avons donc pas pu prendre connaissance de l'offre, d'aucune évocation spécifique des procédures de concertation avec les proches riverains et habitants du quartier. Pouvez-vous nous indiquer si de telles procédures sont d'ores et déjà prévues ? Si elles le sont, en quoi consisteront-elles ? Et si elles ne le sont pas, merci de prendre en compte cette demande.

M. ETCHEGARAY : Merci. Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : Je peux simplement préciser, en tout cas, que l'offre qui est celle que nous avons retenue est celle qui, justement, nous apportait la meilleure réponse par rapport à la concertation. Et qui tout au long du projet, proposait donc cette dimension de concertation.

Le volet de la concertation avec la population habitant autour des Halles, ou travaillant autour des Halles, aussi, d'ailleurs, pourquoi pas, parce qu'il y a aussi tous les commerçants qui sont sur le pourtour des Halles, est donc bien évidemment prévu. Les modalités, je ne saurais pas vous les développer aujourd'hui, mais quoi qu'il en soit, il y aura bien sûr des réunions de présentation du projet, dès lors qu'il sera stabilisé. Je vous ai dit que pour juillet, il le serait. Enfin, avant juillet, d'ailleurs, pour le Conseil de juillet. Donc bien évidemment, les différentes étapes associeront les populations autour, y compris d'ailleurs ceux qui ont l'habitude de consommer aux Halles, aussi, puisqu'il va y avoir un réaménagement pendant la durée des travaux, je l'ai dit tout à l'heure, et Mme MEYZENC aussi, sur l'esplanade Roland Barthes.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. SALANNE.

M. SALANNE : Je souhaiterais juste, concernant les concertations, rappeler que le problème de la concertation a été prévu dans l'appel d'offres et faisait partie des réponses qui nous ont été données par les 22 candidats que nous avons retenus. Effectivement, dans le marché, il était prévu la concertation organisée par les candidats.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Merci. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

Mme HERRERA LANDA : Nous n'avons pas prévu de participer au vote, mais comme nous avons quelques garanties à ce jour, nous voterons pour.

M. ETCHEGARAY : Bon, Mme DURRUTY me confirme qu'il n'y a pas de problème là-dessus. Il n'y a donc pas d'abstention ni de vote contre, la délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.Site patrimonial remarquable et zone patrimoniale de Saint-Esprit - Évolution du règlement d'attribution des subventions communales

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE, vous avez une série de rapports à nous présenter. D'abord, le premier d'entre eux, c'est le rapport 14, qui concerne le site patrimonial remarquable et la zone patrimoniale de Saint-Esprit, avec l'évolution du règlement d'attribution des subventions communales dans ce secteur.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. La Ville apporte depuis 1994 un soutien financier aux propriétaires réalisant des travaux de valorisation du patrimoine bâti du centre historique (site patrimonial remarquable et zone patrimoniale de Saint-Esprit). Ces subventions permettent ainsi d'encourager la réalisation de travaux, permettant la valorisation de l'habitat, conformément aux dispositions réglementaires applicables dans les quartiers concernés et dans le respect des spécificités du bâti ancien. Une évolution du dispositif s'avère aujourd'hui nécessaire, pour accompagner le développement de projets répondant au projet de transition écologique et solidaire de la Ville, garantir le soutien de la Fondation du Patrimoine aux opérations de valorisation d'immeubles à enjeux ainsi que moduler les aides apportées, compte tenu des subventions pouvant être octroyées dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les dispositions exposées en note explicative de synthèse, portant sur le renouvellement des subventions communales pour les travaux en centre ancien, et d'adopter le règlement d'attribution des subventions communales proposé, applicable à compter du 15 avril 2025.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, il n'y a pas de question ? Je le mets donc aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? La libération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit, Mme LARROZE-FRANCEZAT, c'est le rapport habituel sur les subventions.

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Oui, merci Monsieur le Maire. L'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 109 236,19 € de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028 du centre ancien de Bayonne, d'approuver l'attribution de 21 923,30 € de subventions dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, d'autoriser le versement desdites subventions aux demandeurs une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements.

M. ETCHEGARAY : Très bien, merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENFANCE – JEUNESSE - ÉDUCATION

16. Avenant à la convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF

M. ETCHEGARAY : Rapport 16, nous venons vers vous, Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'avenant à la convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF. La CAF a dernièrement concrétisé le dégel de financements sur le volet jeunesse, pour accompagner les collectivités signataires d'une CTG à soutenir les formations volontaires d'animateurs et de directeurs, via le BAFA et le BAFD, sur la base d'un montant forfaitaire plafonné à 350 euros par session. Il est par conséquent demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'Objectifs et de Financement, à intervenir avec la CAF des Pyrénées-Atlantiques, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la note explicative de synthèse, ainsi que tout document s'y rapportant.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur cet avenant, pas d'abstention, pas de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. École élémentaire de la Citadelle - Déploiement du dispositif « Orchestre à l'école »

M. ETCHEGARAY : Rapport 17, toujours Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, merci Monsieur le Maire. Si vous me permettez, juste un petit mot en préambule, avant de lire cette délibération. Je suis très fière de la présenter, parce que nous parlons de culture tout à l'heure, la compagnie Illicite, et là c'est un dispositif, Orchestre à l'École, un projet éducatif et culturel qui s'inscrit dans une démarche inclusive et innovante et qui vise à offrir aux élèves une vraie opportunité de découvrir et de s'immerger dans une pratique musicale, pendant le temps scolaire. Il repose sur un partenariat fort, qui implique un établissement scolaire, un conservatoire et une collectivité territoriale. Cette initiation, Orchestre à l'École, va justement permettre l'ouverture culturelle et l'accès à la pratique instrumentale. En intégrant cette formation, les élèves apprennent à jouer d'un instrument en groupe, à écouter les autres et à construire ensemble un projet artistique exigeant. Cela va leur permettre également de travailler sur l'inclusion sociale des élèves qui participent activement à la réussite du groupe, indépendamment de leurs origines, de leur parcours ou de leurs difficultés. Favorisée également, la réussite scolaire et personnelle à travers la pratique instrumentale, qui nécessite écoute, rigueur et discipline.

Je vais vous lire maintenant la délibération. La Ville de Bayonne, dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'enseignement artistique et culturel, souhaite soutenir le développement d'un dispositif, Orchestre à l'École, sur le site de l'école élémentaire de la Citadelle, à compter de la rentrée de l'année scolaire 2025-2026. Le dispositif Orchestre à l'École est un projet innovant, reposant sur un partenariat dynamique impliquant un établissement scolaire, une structure d'enseignement musical et une collectivité territoriale. L'école élémentaire de la Citadelle, en partenariat avec le Conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel et la Ville de Bayonne, a souhaité s'engager dans ce programme. Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en place du dispositif Orchestre à l'École au sein de l'école élémentaire La Citadelle, à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Je tiens à préciser que c'est un dispositif qui s'étale sur trois ans, à partir du CE2 jusqu'au CM2, donc un vrai projet construit. Il a été fait le choix de prendre les instruments à vent, avec également une introduction de percussions. Parce que la question s'était posée de se dire : « s'il y a des élèves qui arrivent en cours de cycle, pourront-ils s'intégrer » ? Parce que la pratique instrumentale est quelque chose à mettre en place de manière importante et régulière. Il a donc été décidé d'y incorporer également des percussions, un instrument plus facile à appréhender si l'on n'a pas la pratique derrière. Savoir également que l'instrument va être confié aux familles. Il va donc vraiment y avoir la signature d'une charte, d'un protocole de remise, pour que les parents comprennent vraiment l'importance. Et moi, je suis très contente parce que cela va justement permettre d'établir des ponts entre cette rive droite et le Conservatoire, où l'on peut imaginer que ce n'est pas forcément quelque chose de naturel. Nous espérons vraiment, peut-être que M. UGALDE voudra compléter mes propos, que ce n'est qu'un début, que cela permettra de tisser encore plus de liens et que d'autres écoles pourront s'emparer de ce très joli projet. M. UGALDE, peut-être ?

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE.

M. UGALDE : Non, j'ai suivi cela avec beaucoup d'intérêt. J'ai essayé d'être le plus présent possible à ces réunions, parce que j'y sentais la volonté, que vous avez parfaitement décrite, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, et je ne peux bien sûr qu'y souscrire. Ce que je voudrais ajouter, parce que vous l'avez évoqué mais très rapidement, c'est effectivement ce souci de responsabilisation des enfants vis-à-vis d'un instrument de musique, qui ne coûte pas 15 euros, vous pouvez l'imaginer. Nous partons pour trois ans, pour un vrai cursus où il s'agira d'être

prudent, responsable. Indépendamment de la pratique musicale, tout cela procède à mon avis quand même d'une démarche qui vise à responsabiliser l'enfant. Et cela me paraît très important. La seconde dimension, elle n'est pas neutre, je sais que le Conservatoire, ce n'est pas Sophie qui dira le contraire, travaille beaucoup à la vulgarisation et à l'élargissement de son public. On sait en particulier, Monsieur le Président, cette fois, le travail qu'il fait sur le territoire Pays-Basque, ce conservatoire. Et là, nous sommes dans notre propre ville, peut-être même sûrement sur des quartiers qui sont les moins ouverts à la pratique de ces instruments dits classiques. Mais on sait qu'ils peuvent s'ouvrir à des répertoires très différents, et ce sera d'ailleurs le cas. Dernier élément, côté motivant de la chose, c'est que, bien sûr, qui dit orchestre dit qu'il y aura concert. Nous attendrons donc avec impatience la production de ces enfants après un, deux ans ou trois ans de pratique musicale. Je dirais que tout cela, quelque part, est aussi très émouvant, de voir que l'on peut aller sur ce genre de terrain et qu'on le fait en confiance avec des enfants qui, pour l'instant, ont une vision très lointaine de cette pratique musicale.

M. ETCHEGARAY : Une belle délibération ! Oui, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, merci Monsieur le Maire. Simplement dire que moi, je ne peux être que ravi. Vous savez que c'est un sujet qui me touche, l'enseignement musical. Je ne peux être que ravi de cette avancée. J'en profite quand même pour rappeler que l'enseignement musical est protéiforme et répond aussi à des besoins différents, à des instruments différents. Aujourd'hui, il y a une association qui fait un gros travail sur le territoire, qui est la Locomotive, avec la Rockschool, avec notamment plus de 300 jeunes et enfants qui apprennent des instruments de musique dans un cadre qui n'est ni mieux ni moins bien que le Conservatoire, qui est juste très différent et adapté à d'autres besoins. Et je rappelle que cette association manque aujourd'hui de 50 000 euros pour boucler son budget, qu'elle est aujourd'hui dans des locaux assez insatisfaisants, qu'on leur avait peut-être annoncé qu'ils pouvaient occuper...

M. ETCHEGARAY : Des locaux pas satisfaisants ?

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, en attendant la fin des locaux qui lui seront attribués.

M. ETCHEGARAY : Vous voulez que je vous dise... Parce que vous regardez beaucoup ce que coûtent les investissements, en voilà un qui a coûté au contribuable bayonnais une somme rondelette. Et nous ne le regrettons pas, parce que nous les avons installés là. Croyez bien que ce n'était pas facile, parce qu'il fallait qu'ils cohabitent avec une association, qui est l'ASB.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Je ne parle pas de celui-là. Je parle de la Rockschool, pas de la partie diffusion musicale.

M. ETCHEGARAY : L'ex Pavillon Y.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Non, je parle des locaux actuels de la Rockschool.

M. ETCHEGARAY : Pardon, oui. On est d'accord.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Non, tout le monde salue les travaux du Magnéto, moins l'accompagnement sur les frais de fonctionnement. Mais ce que je dis, c'est que les locaux dans lesquels l'enseignement musical est dispensé aujourd'hui ne sont pas forcément satisfaisants. On leur avait parlé de l'école Marie Curie, puis finalement non. Aujourd'hui, on attend évidemment la livraison. C'est bien d'avoir fait ces travaux, dont on attend la fin pour

accueillir dans de meilleures conditions la Rockscool. Simplement, j'espère que nous serons aussi au rendez-vous pour les aider à surmonter ce cap. Parce qu'aujourd'hui, ces 50 000 euros qui leur manquent, j'entends qu'il n'y a pas que nous qui sommes concernés, mais je pense que nous avons quand même un grand rôle à jouer, outre les équipements, sur le fonctionnement comme sur d'autres équipements.

M. ETCHEGARAY : Bien sûr, nous les avons accueillis et il faudra continuer à les aider. Ils font un travail remarquable et nous allons les recevoir encore. Bon, il y a un déséquilibre financier. Il y aura sans doute des décisions structurelles à imaginer. Parce que le fonctionnement des associations passe aussi par une forme de réalisme dans le fonctionnement. Je ne parle pas que de cette association mais en général, en regardant des présidents d'associations qui sont également des conseillers municipaux. Nous sommes bien d'accord pour dire que le travail qui se passe là est un travail d'enseignement musical très intéressant et très important, qui crée aussi du lien social. Oui, Mme BENSOUSSAN.

Mme BENSOUSSAN : Très rapidement, je tenais vraiment à saluer ce beau projet, qui nous a été présenté en commission de manière assez rigoureuse. C'est donc un projet solide, qui va pouvoir contribuer, comme vous l'avez dit, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, à la réussite éducative de nos élèves. C'est un projet solide car il se base sur des décennies de recherches en neurosciences dans le domaine de la musique, en lien avec les apprentissages. Il faut savoir que les neurosciences ont montré que les réseaux du cerveau impliqués dans le traitement des informations musicales et le développement du langage se chevauchent. Comme la base de la lecture, c'est le langage, et cela contribue vraiment à la réussite scolaire. Il y a quelques mois, une étude importante est parue, qui a été réalisée par des chercheurs de l'université de Montréal, sur l'effet positif de l'apprentissage musical sur le contrôle de l'inhibition. Apprendre à jouer d'un instrument de musique permettrait aux enfants d'avoir un meilleur contrôle de l'inhibition, c'est-à-dire de concentrer leur attention sur la tâche à exécuter, en résistant aux distractions et aux réactions automatiques. En neuropsychologie, c'est un pilier fondamental des apprentissages. Je pense que c'est donc aussi important de le souligner. C'est mieux que les écrans, voilà. Cette étude a aussi mis en évidence que des formes précises d'entraînement musical pouvaient être bénéfiques aux enfants atteints d'un trouble du spectre autistique et aussi d'un trouble déficitaire de l'attention, avec ou sans hyperactivité. On les appelle aujourd'hui TDAH. Donc je voulais souligner cela aussi. Continuons à faire la promotion de la pratique et de l'écoute de la musique, et puis continuons aussi, petite parenthèse, à soutenir nos chercheurs en neurosciences. Parce que de l'autre côté de l'Atlantique, certains subissent une petite chasse aux sorcières qui n'est pas très sympathique. Je voulais donc souligner ça aussi, c'était la petite parenthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci, nous sommes d'accord. Merci Mme BENSOUSSAN. Je mets aux voix cette délibération. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. ESCM : Aide aux Vacances Enfants (AVE) - Renouvellement Convention de partenariat CAF

M. ETCHEGARAY : Mme LARRÉ va nous présenter le rapport 18.

Mme LARRÉ : Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc du renouvellement de la convention de partenariat avec la CAF, pour l'Aide aux Vacances Enfants. L'Espace Socioculturel Municipal, en appui de son contrat de projet, développe une offre de loisirs destinée aux mineurs, en

proposant notamment des séjours avec nuitées. La CAF, au titre de sa politique d'aide, a déployé un dispositif d'Aide aux Vacances Enfants, qui contribue à soutenir le départ en vacances des enfants des familles allocataires. Il se traduit par le versement d'un forfait journalier aux organisateurs. Le renouvellement d'une convention de partenariat sur la période du 1er février 2025 au 31 janvier 2027 est proposé, afin de régir les relations entre la CAF et l'ESCM dans le cadre de ce dispositif. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Mme DURRUTY : Sur cette délibération, y a-t-il des questions ? Je vous propose donc de passer... Pardon, je ne vois pas Mme BENSOUSSAN, oui.

Mme BENSOUSSAN : Je suis là, pardon. C'est bien la 18 ? Attendez, parce qu'il y a la 19... je ne sais plus.

Mme DURRUTY : Nous sommes à la 18.

Mme BENSOUSSAN : Pardon, excusez-moi. Sur l'ESCM, pardon. Donc au sujet de l'Aide aux Vacances des Enfants, je voulais souligner que les bénéfices des séjours collectifs pour les jeunes sont multiples. C'est connaître, pour ces jeunes, la mobilité plus loin que sa rue, c'est s'arracher du cocon familial, c'est découvrir des activités auxquelles ils n'auraient pas eu accès habituellement. C'est une forme d'éducation active et ce sont des séjours vecteurs d'émancipation, aussi. Je souhaiterais revenir sur la suppression du séjour ski, à destination des jeunes du quartier, qui était un séjour phare proposé chaque année depuis longtemps. Il a été supprimé cette année. Nous en avons parlé lors du précédent Conseil municipal, et il avait été évoqué une difficulté par rapport à l'accueil des jeunes filles, que les parents avaient beaucoup de mal à laisser partir sur une semaine. J'espère donc qu'il ne s'agit pas d'un argument fallacieux pour justifier une économie sur le centre social. Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, les femmes sont confrontées à des formes multiples et croisées d'inégalités : sociales, territoriales et sexuées, de manière beaucoup plus importante. Je voudrais avoir un peu un focus, sur quelles sont exactement les objections au départ. Est-ce que ce sont des craintes sécuritaires ? Est-ce que c'est le risque de mauvaises fréquentations, une méfiance à l'égard de la structure, un déficit de confiance ? Quels sont les facteurs sociologiques en jeu ici et quelle est la réponse la plus adaptée ? Je ne suis pas sûr que supprimer ce séjour soit une réponse satisfaisante à cette problématique, et je souhaiterais que l'on puisse débattre de ce problème d'accessibilité des jeunes filles aux séjours collectifs. Je vous remercie.

Mme DURRUTY : Simplement préciser que...

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Pardon !

Mme DURRUTY : Oui, pardon. D'accord, je n'avais pas vu. Vous avez des questions ? Allez-y, toutes les réponses seront faites en même temps.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Dans le même sens, je voulais simplement souligner qu'heureusement la CAF continue à intervenir, notamment sur l'Aide aux Vacances pour les jeunes de l'ESCM. Puisqu'il convient de rappeler que le budget animation de l'ESCM a été baissé de 6 800 euros sur l'exercice budgétaire 2025. Ce qui, à l'échelle de son budget, représente quand même une certaine somme. Un budget qui offrait, comme l'a rappelé Mme BENSOUSSAN, entre autres, une chance pour des jeunes de découvrir les sports d'hiver. Il y a donc effectivement un désengagement de la Ville envers plusieurs structures jeunesse, dont

l'ESCM, et notamment la jeunesse la moins favorisée. Dire qu'heureusement, donc, ce dispositif CAF maintient cette aide d'accès aux vacances pour les jeunes. Et encore une fois, j'aurais compris une baisse générale de tous les budgets. Force est de constater qu'il y a eu des arbitrages budgétaires qui me dépassent, en tout cas que je ne comprends pas, en privilégiant d'autres publics plutôt que nos jeunes, nos très jeunes. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir, je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci, et maintenant M. ABADIE.

M. ABADIE : Nahi ginuke aipatu ere ESCM en egoera hitz batzuekin. Donc effectivement, cette convention de partenariat avec la CAF, d'une durée de deux ans, est bien sûr un soutien financier très important, pour des familles dont les enfants, plutôt les ados, puisqu'on parle ici je pense de 12-17 ans, peuvent prétendre découvrir des ailleurs par des séjours encadrés par le biais de l'éducation populaire. Si des structures socio-culturelles ou socio-éducatives de Bayonne ont souffert, je pense bien sûr à celle du Polo Beyris, ou souffrent aujourd'hui pour des raisons financières, nonobstant les subventions en baisse de la Ville, nous pouvons être très inquiets, aussi, sur les coupes sombres qui s'annoncent apparemment par le Conseil Départemental. Mais peut-être que Mme DURRUTY ou les élus départementaux pourront nous en dire ici deux mots ? Moi, j'ai entendu parler d'une baisse de 45 % des subventions du Département aux centres sociaux. En tout cas, il y a ici des associations qui souffrent aussi directement de problématiques liées aussi au management. C'est le cas, on le sait, à la Sauvegarde de l'enfance, c'est le cas du Patronage laïque des petits bayonnais, mais c'est aussi le cas à l'ESCM. Nous sommes donc loin d'une « petite maison dans la prairie », nous savons que la CAF a demandé une plus grande professionnalisation de l'encadrement dans cette dernière structure municipalisée. Nous verrons donc cet été si la situation va évoluer dans le bon sens, en espérant que le personnel puisse œuvrer sereinement auprès de la population, en lien fort, bien sûr, avec tous les partenaires associatifs du quartier. Reste enfin toujours à mettre en place une réflexion globale sur la gouvernance de ces structures, qui remplissent, comme on le sait par délégation de la mairie, une mission de service public communal. *Milesker.*

M. ETCHEGARAY : Merci. Des éléments de réponse, Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, juste pour répondre directement à Mme BENSOUSSAN : en effet, nous avons noté que les familles ont du mal à laisser partir leurs filles pendant une semaine. On s'interrogeait depuis longtemps sur cet état de fait, c'est assez difficile d'avoir un levier à activer. Enfin, ça fait partie de leur culture. Nous sommes donc partis sur la proposition de week-ends. Donc là, c'est moins de temps, plus de facilité pour travailler justement sur la... Parce que c'est un rapport de confiance entre les animateurs, les familles. Nous faisons donc un essai, nous verrons bien. Mais c'est vrai que nous étions quand même assez désolés de voir que, sur un séjour d'une semaine, très peu de filles étaient, entre guillemets, autorisées à partir. Il n'y a pas de jugement par rapport à cela. Mais notre travail à nous, c'est de faire en sorte de faire comprendre aux familles, justement, que l'on peut laisser partir les filles aussi. Alors peut-être qu'en partant sur une durée moins longue, nous arriverons à les convaincre. En fait, c'est un essai que l'on va faire. Après, ce sera à nous de nous réinterroger sur le bien-fondé de cette proposition. C'est culturel, c'est quelque chose sur lequel nous avons encore du mal à avoir... C'est comme le sport pour les filles. Nous avons donc tout un travail à faire, de confiance avec les familles, pour les rassurer sur le fait que les filles seront très bien encadrées. Mais c'est un travail à long terme, ça n'arrive pas tout de suite, comme ça. Mais je veux vraiment y croire, parce que nous avons quand même des marqueurs positifs, qui font que, quand même, de plus en plus de filles accèdent à des activités auxquelles les parents ne les autorisaient pas à aller avant.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. ALLEMAN.

M. ALLEMAN : Oui, juste un petit mot, pour répondre aux interrogations de M. ABADIE. Parce que c'est vrai que, encore une fois au regard des contraintes, on doit tous faire des économies. Quelle que soit, d'ailleurs, la strate institutionnelle que l'on défend. Ici, nous sommes à la mairie. Mais c'est le cas également au Département, qui ne dispose pas de fiscalité active, comme vous le savez tous et toutes. Et je veux juste rectifier ce qu'a dit M. ABADIE. En fait, au maximum, nous maintenons 70 % des subventions que l'on donne aux espaces de vie sociaux. Donc la baisse maximale est de 30 % et nous le faisons en analysant les comptes de résultats des associations. Par exemple, pour le Magnéto dont nous parlions tout à l'heure, nous maintenons la totalité, 100 % de notre subvention au niveau départemental par rapport aux autres années. Ce n'est pas le cas de toutes les structures, puisqu'effectivement on étudie les comptes de résultats. Mais le maximum de baisse sur des compétences non obligatoires du Département, c'est bien 30 %. Après, cela ne nous exempte pas, de manière tout à fait pragmatique, d'accompagner aussi toutes les structures dans une réflexion interne d'optimisation de leur gouvernance, de leur organisation, du choix de leurs animations. Moi, ça ne me choque pas qu'on se réinterroge sur la possibilité de faire un camp ski, qui est très coûteux pour les associations. Là, c'est ma casquette de président d'association. Moi, typiquement, en 2026, il n'y aura pas de camp ski pour les jeunes et les adolescents. Parce qu'encore une fois, ça coûte trop cher. On doit aussi réinterroger nos projets pédagogiques, pour se dire que, finalement, on peut aussi privilégier des animations qui sont un peu moins coûteuses. Parce qu'encore une fois, de manière pragmatique, quand on a moins d'argent, quand on est père, mère de famille, c'est pareil quand on est président de l'association et c'est pareil quand on est élu, on doit effectivement faire des choix qui sont douloureux, mais on doit essayer de le faire de manière réaliste et pragmatique.

M. ETCHEGARAY : Merci.

M. LAIGUILLON : Monsieur le Maire, juste pour répondre sur la parité fille-garçon. Les séjours, vous en avez parlé, en fait le centre socioculturel municipal, avec son directeur, se sont dit : « on va écouter les habitants et on va construire avec eux ». Les jeunes pour les jeunes, les seniors pour les seniors. Donc en fait, il fallait écouter ce que les filles des quartiers voulaient. Et ne pas imposer ce que nous, nous voulions pour elles. Et en fait, elles sont parties. Une équipe de six filles est partie à Paris, à l'Ufo Street. Ce sont d'autres façons de voir le sport, d'autres façons de voir la culture, des pratiques émergentes, je parle des cultures urbaines, mais qui plaisent peut-être un peu plus que d'aller faire du ski. En fait, l'ESCM a répondu aux demandes et je pense que c'est à souligner aussi. Parce que les filles, quand elles sont parties à Paris, elles ont monté une association pour récolter les fonds. C'est donc bien, comme vous le disiez, la gouvernance. Certes, je pense que dans les quartiers prioritaires, le GIP DSU peut nous accompagner, mais aussi le financement Politique de la Ville. On doit les accompagner là, mais on doit écouter ce que les filles et les jeunes, les seniors préfèrent et veulent faire.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Mais ça a quand même baissé de 6 800 euros.

M. LAIGUILLON : Oui, le budget de l'ESCM a baissé. Par contre, je pense que nous utilisons peut-être mieux l'argent. Je vais présenter, un peu plus tard sur la Politique de la Ville, des enveloppes. Je ne sais pas si vous vous rappelez, avant on mettait aussi sur la Politique de la Ville, sur le GIP DSU, des chantiers pour les jeunes. Mais ils devaient apprendre le théâtre et tout ça. Des fois, on faisait des subventions aux associations pour 2 000 euros, pour peut-être deux personnes, deux jeunes. Donc là, on écoute ce qu'ils veulent faire et, par exemple, ils

adorent la robotique. Ça a changé. Quand on était jeunes, il y a très longtemps, c'est vrai, mon éducateur nous disait : « qu'est-ce que vous voulez faire » ? Avec le directeur de l'ESCM, nous avons demandé aux jeunes ce qu'ils voulaient faire. Eh bien en fait, ils préfèrent faire du street art, du graff, du hip-hop, ils veulent jouer au foot. Il faut les accompagner là, mieux maîtriser les dépenses. Certes, il y a l'enveloppe, elle est en moins. Mais si on accompagne mieux et on gère mieux cet argent, on ne laisse personne au bord du terrain, si je peux me permettre, en tant qu'adjoint au Sport. Et les jeunes, on arrive à mieux les attirer. Nous avons aussi fait une étude. J'avais dit au directeur que je voulais aussi attirer les jeunes qui ne vont pas dans les structures. On les oublie souvent, parce que ceux qui vont dans les structures, les MVC, le centre socio-culturel, ce sont des jeunes un peu plus faciles à « toper ». Nous sommes donc allés chercher les jeunes qui sont dans les quartiers, et nous avons fait un sondage avec plus de 80 jeunes, pour aller les attirer dans les centres sociaux. Mais pas que ! Je vois le COB, Askar. Par exemple Askar, vous vous rappelez, je crois que sous l'ancien mandat on nous avait dit que nous faisons une gabegie, c'était le nouveau mot à la mode. Sur une association, nous faisons une salle de boxe pour trois adhérents, alors qu'il y en avait plus de 70. Là, vous pouvez noter qu'il y a des champions d'Aquitaine et il y a un champion de France. Eh bien c'est ça, et ça a été porté par des personnes du quartier, seniors, ou juniors, aussi. Donc quand il y a des personnes comme ça, qui font pour les associations bayonnaises, qui font pour le quartier, et bien je pense que l'on « tope » vraiment les jeunes qu'il faut rentrer dans la Politique de la Ville. Merci.

M. ETCHEGARAY : Eh bien voilà. Oui, Mme BENSOUSSAN. Vous êtes d'accord avec ce que vient de dire M. LAIGUILLON ?

Mme BENSOUSSAN : Oui, mais non. En fait je suis perdue. Donc si je comprends bien, les familles ne veulent pas inscrire leurs jeunes filles au séjour au ski, mais par contre c'est « ok » pour aller à Paris pendant une semaine. Du coup c'est culturel, parce qu'il y aurait finalement une résurgence de communautarisme religieux ? Parce que quand vous dites « c'est culturel », j'imagine que c'est de ça dont vous voulez parler ? Et donc on ne sait pas, mais c'est quand même un argument qui est avancé. Je voudrais donc savoir, en fait, ce qui se passe sur le quartier. Est-ce qu'il y a un problème d'accessibilité des jeunes filles aux séjours collectifs, oui ou non ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Non, il n'y a pas de problème d'accessibilité. On s'est rendu compte qu'elles ne venaient pas, donc la question ce n'est pas sur l'accessibilité.

Mme BENSOUSSAN : Ce n'est donc pas culturel, alors ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Ça peut l'être.

Mme BENSOUSSAN : Ah ! Oui, mais il faut faire attention. Oui, on est d'accord.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Voilà.

M. ETCHEGARAY : Mme HERRERA LANDA, et après nous allons voter.

Mme HERRERA LANDA : Non, mais moi je pense que j'ai compris, c'est-à-dire qu'avec moins on fait beaucoup plus.

M. ETCHEGARAY : Mais oui.

Mme HERRERA LANDA : Voilà, c'est la conclusion, quoi.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Il faudra l'appliquer dans d'autres dossiers.

Mme HERRERA LANDA : Et mieux. Apparemment, il y a des potions magiques quelque part dont on n'a pas connaissance, d'ailleurs, de la recette, mais on retient ça. Par contre, je crois effectivement que l'accès équilibré des jeunes filles et des jeunes hommes aux activités, je n'aime pas trop le mot fille, donc des jeunes femmes, mériterait peut-être une approche un peu plus précise et peut-être sur des données un peu plus fiables, aussi, nous allons dire quantitatives.

M. LAIGUILLON : La potion magique, c'est l'écoute.

M. ETCHEGARAY : Oui, bon, faire plus avec moins, vous verrez. Vous allez vous rapprocher de M. LAIGUILLON et vous allez sans doute être conquise. Enfin, on verra. Bon, allez. N'importe comment, nous allons voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? En fait, nous sommes tous d'accord. C'est à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Conventions d'Objectifs et de Financement 2023-2026 avec la CAF pour les établissements d'accueil du jeune enfant

M. ETCHEGARAY : Rapport 19, Mme MOTHES.

Mme MOTHES : Merci M. le maire, sur les conventions d'Objectifs et de Financement 2023-2026 avec la CAF, pour les établissements d'accueil du jeune enfant. La Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques accompagne et soutient financièrement le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, du Relais Petite Enfance et du Lieu d'accueil enfants/parents. Des conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement sont établies, pour encadrer les modalités du partenariat et les versements pour chacune de ces structures et offres de services. Il convient de renouveler ces conventions pour la période 2023-2026. Il est proposé, en parallèle, de conclure également une convention d'habilitation informatique pour la mise en ligne de données portant sur ces structures et dispositifs petite enfance sur le site de la CAF dénommé "monenfant.fr". Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

M. ETCHEGARAY : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

20. Muséum d'histoire naturelle - Prêt de l'exposition « Espèces de rapaces ! » au Muséum d'histoire naturelle Victor Brun de Montauban

M. ETCHEGARAY : M. SÉVILLA, rapport 20, c'est un prêt d'exposition.

M. SÉVILLA : Merci, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, il s'agit effectivement du prêt d'une exposition. C'est le Muséum d'histoire naturelle, près de l'exposition Espèces de

rapaces ! au Muséum d'histoire naturelle Victor Brun, de Montauban. Dans le cadre de sa prochaine exposition temporaire, le Muséum d'histoire naturelle Victor Brun de Montauban a sollicité le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne pour un prêt à titre gratuit de l'exposition Espèces de rapaces ! produite en 2017. Selon les modalités détaillées en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

21. Exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public

M. ETCHEGARAY : Mme MEYZENC, vous présentez le rapport 21.

Mme MEYZENC : Oui, Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public. Selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupations du domaine public, dont le montant s'élève à 6 231,50 €. Sur des animations qui ont été faites essentiellement en 2024.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. Création et modification de redevances d'occupation du domaine public à titre commercial

M. ETCHEGARAY : Vous poursuivez, Mme MEYZENC, pour la présentation du rapport 22.

Mme MEYZENC : Absolument. Il s'agit donc de la création et modification de redevances d'occupation du domaine public, à titre commercial. Faisant suite au travail engagé en 2019 avec la signature d'une première charte des terrasses, la Ville de Bayonne et ses partenaires, l'UMIH et l'ODCA, ont continué de travailler à une nouvelle version qui a été enrichie, concernant l'ensemble des occupations commerciales du domaine public. Cette charte des occupations commerciales du domaine public a été signée le 13 mars dernier, par la mairie de Bayonne, vous-même, Monsieur le Maire, et bien évidemment l'ODCA et l'UMIH. Elle sera rendue opposable par un règlement à intervenir. Et dans le cadre de cette mise en œuvre opérationnelle, il est demandé au Conseil municipal de créer ou modifier des tarifs, mais également de fixer le montant des pénalités pour non-respect de la charte selon les éléments détaillés dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. Remises gracieuses de créances

M. ETCHEGARAY : On en revient aux remises gracieuses de créances, toujours présentées par M. PARRILLA ETCHART.

M. PARRILLA ETCHART : Merci, Monsieur le Maire. Oui, les remises gracieuses de créances, comme d'habitude. Il est demandé au Conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances pour des factures impayées relatives aux services périscolaires, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 3 913,55 € et le montant des remises gracieuses à 2 935,16 €, correspondant comme d'habitude à 75 % du montant de la facture.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui, vous vouliez dire quelque chose ?

M. ABADIE : Non, c'est juste un détail. Il y a marqué « à supprimer » sur nos tablettes, mais effectivement, il y a de nouveau les noms des personnes bénéficiaires de cette remise gracieuse qui apparaissent. Voilà, on peut s'en passer.

M. ETCHEGARAY : Dans le rapport que vous avez reçu, il y a le nom des bénéficiaires ? Dans l'annexe ?

M. ABADIE : Oui, dans l'annexe qui suit.

M. ETCHETO : Ça n'apparaît pas dans ce qui est rendu public, c'est l'usage.

M. ETCHEGARAY : Non, ça n'apparaît pas dans ce qui est rendu public. Et il nous appartient de ne pas le rendre public aussi, chacun de notre côté. On est obligés. Excusez-moi, mais on me dit que nous sommes obligés de le mettre en annexe. Mais ça reste entre nous. C'est comme ça. Bon, je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

24. Pôle ESS place des Gascons - Demande de dépôt d'autorisation d'urbanisme par la Communauté Agglomération Pays Basque

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons à M. LACASSAGNE, qui va nous présenter la demande de dépôt d'autorisation d'urbanisme par la Communauté d'Agglomération, pour le pôle ESS de la place des Gascons.

M. LACASSAGNE : Merci, monsieur le maire. La Ville de Bayonne et la Communauté d'agglomération Pays basque ont pour objet d'édifier un pôle d'Économie Sociale et Solidaire, à proximité immédiate de la place des Gascons, dans lequel sera relocalisée la médiathèque actuelle de cette même place. Les nécessités opérationnelles du projet et les obligations stipulées par le code de l'urbanisme exigent l'agrandissement du lot à bâtir, initialement identifié. Il est donc demandé au Conseil municipal de permettre à la CAPB de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires sur une emprise élargie selon le plan annexé à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. LACASSAGNE. Oui, M. BERGÉ et ensuite...

M. BERGÉ : C'est juste une question formelle, parce que je n'ai pas pu assister à la commission. Le calendrier, on a des éléments ? Vous pouvez nous préciser des éléments sur le calendrier ?

M. ETCHEGARAY : Bonne question.

M. LACASSAGNE : Oui, nous avons des éléments, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Oui, allez-y. Je les ai sous les yeux, vous pouvez les donner aussi.

M. LACASSAGNE : Effectivement, il y a le dépôt du permis qui doit être déposé en fonction de la nouvelle emprise pour laquelle nous avons modifié ce soir. Puis il est prévu en 2025 la consultation des entreprises et en 2026-2027 la phase de travaux. Donc on va dire que fin 2027, l'ensemble devrait être livré.

M. ETCHEGARAY : Merci, c'est effectivement les éléments que nous avons. M. BOUTONNET-LOUSTAU.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, merci. J'ai envie de dire : « enfin » ! C'est chouette que quelque chose se passe sur la place des Gascons. Ce n'est pas tout à fait ce qu'on espérait en premier, quand nous échangeons avec les habitants, notamment lors de la cérémonie de vœux. On avait l'impression qu'avant d'installer un pôle ESS, les habitants auraient déjà voulu avoir un sol plat, par exemple. Et pour y passer plusieurs fois par semaine, c'est vrai que je les comprends. Maintenant, il n'y a plus qu'à espérer que les 500 petits milliers d'euros, que vous avez fléchés dans un hypothétique futur post-électoral, soient dépensés au moins au début du prochain mandat, afin de redonner un coup de jeune supplémentaire au quartier. Mais enfin, nous allons quand même nous réjouir qu'il se passe quelque chose sur la place des Gascons, puisque depuis dix ans, on attendait que ça bouge. Ne crachons surtout pas dessus.

M. ETCHEGARAY : Ce ne fut pas un long fleuve tranquille. Si les choses étaient simples, on le saurait. Voilà une affaire d'une rare complexité. Nous sommes au bout d'un système, où il faudra que la Ville investisse plus que ce n'était prévu initialement. Parce que nous avons parlé des difficultés que le Département avait, et nous les entendons. Les départements n'ont pas une autonomie financière, cela a été dit par M. ALLEMAN il y a un instant. Et là où le Département était attendu à telle hauteur, je ne veux pas dire laquelle, je l'ai en tête, mais ce sera bien entendu à une hauteur moindre, de l'ordre de deux fois moins à peu près. C'est avec cela que nous allons faire, difficilement. Heureusement que la Communauté d'Agglomération, qui, avec le Département, est en charge de la Politique de la Ville... Enfin, la Communauté d'Agglomération, surtout, est en charge de la Politique de la Ville. Le Département est aussi dans le contrat de ville, ce qui nous permettait jusque-là de pouvoir espérer. Nous avons d'ailleurs obtenu une partie de la somme, je le rappelle ici. Pour autant, les choses ne sont pas aussi simples qu'il n'y paraît. Oui, c'est vrai que cela a été beaucoup plus long, M. BOUTONNET-LOUSTAU, que ce que j'espérais. Pour tout vous dire, je pensais que nous serions aujourd'hui, au moment où nous nous parlons, à inaugurer tout cela. Or, on vous parle là d'une perspective qui est bien plus lointaine, tout simplement à cause de ce que représente l'addition en question.

Maintenant, il faut dire aussi que nous voulons être au rendez-vous de cette affaire. Et pour l'être, il faut que ce ne soit pas qu'une juxtaposition d'une bibliothèque-médiathèque, dont je vous rappelle qu'elle sera déplacée, reconstruite, sur la place toujours, devant un centre d'économie sociale et solidaire. Avec Otsokop, dont chacun connaît l'efficacité et la place sur le marché, qui viendra là également. Tout ça est enfin une addition heureuse, avec des institutions qui seront capables de proposer au quartier ce qui est attendu. Et depuis fort longtemps. M. MILLET-BARBÉ, qui s'est beaucoup occupé de Politiques de la Ville, le sait. Bien évidemment que tout ce dont on parle ici, M. BOUTONNET-LOUSTAU, sera accompagné aussi d'une requalification de la place des Gascons, que là encore nous espérons il y a fort longtemps. Mais tout étant lié, nous ne pouvions pas imaginer de refaire la place des Gascons, alors même que nous allons nous retrouver à y intervenir. Tout ceci aura beaucoup attendu, c'est certain. Maintenant, vous savez, il y a une maquette de ce projet. On voit désormais très bien ce que cela va donner. Ça va être quelque chose de très positif. Nous avons concerté longuement avec la population, on s'en souvient, pour les avoir rencontrés à différentes reprises, et pour obtenir également son adhésion.

Dire, ce n'est pas une juxtaposition banale, que c'est aussi le pôle de santé. C'est Mme DURRUTY qui a la responsabilité de parler avec les professionnels de santé du secteur, avec Mme BRAU-BOIRIE, qui est notre adjointe en charge de la santé. Vous avez l'une et l'autre fait avancer ce dossier, ce sera aussi un élément de ce puzzle. Il y a aussi un autre aspect des choses, que ne règle pas ce que je suis en train de vous dire, c'est, je mets quand même des guillemets, la déshérence commerciale de cette place, à laquelle il va falloir s'atteler également. Mais vous le savez comme moi, et nous l'avons vécu dans tous les quartiers de cette ville, si vous n'avez pas une requalification de l'espace public, le commerce ne viendra pas. Si vous voulez donc créer une appétence commerciale, il faut aussi, concomitamment, travailler à la requalification de l'espace public. Ici, nous aurons toutes les fonctions, des fonctions urbaines très positives. La bibliothèque-médiathèque n'est pas la moindre, parce que la population est très attachée à cette annexe. Je m'en souviens, lorsque nous avons commencé la concertation, il y a fort longtemps. Ils sont donc en attente de tout cela. Vous avez raison, ça a tardé. Et je suis le premier à le regretter. M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Oui, nous n'avions pas prévu d'intervenir en détail sur cette question, nous allons nous abstenir sur cette délibération. On a eu l'occasion de dire nos réserves, Mme BROCARD l'avait fait, il y a déjà, effectivement, quelque temps. Quelques années puisque, vous l'avez dit, le projet est quand même un petit peu encalminé depuis un petit moment. On a eu l'occasion de dire nos réserves, je dirais, sur le fond du projet lui-même, qui ne répond pas aux attentes et aux besoins des habitants. Et c'est pour cela qu'il ne recueille pas, en effet, l'adhésion des habitants et des riverains. Un projet qui a été aussi, finalement, calibré de manière très coûteuse parce que mal fait. Peut-être aussi parce qu'à l'époque vous comptiez en effet sur des financements qui ne seraient pas ceux de la Ville. Aujourd'hui, on a de mauvaises surprises et du coup, on est obligé de faire un projet qui était peut-être trop ambitieux, pour ce qu'on voulait faire du point de vue financier, du point de vue budgétaire. Parce qu'après, pour le reste... Et puis nous payons aussi, il faut le dire, quand même, l'abandon de cette place des Gascons. Vous le reconnaissez, d'ailleurs, c'est bien. Mais cela ne fait quand même que 20 ans que cette place, en termes urbanistiques et autres, est à l'abandon. Et c'est en effet beaucoup plus difficile de rattraper quelque chose qui a dévié, qui a dérapé que, finalement, de partir sur quelque chose de neuf. Et puis juste un petit mot aussi, vous avez évoqué le pôle santé, qui n'est pas concerné par ce projet lui-même. On va dire qu'il est périphérique. Nous avons eu l'occasion, là aussi, de nous exprimer il y a quelques séances sur ce sujet. Je veux rappeler que nous ne sommes pas du tout convaincus non plus

par ce projet-là qui, pour rappel, se retrouve derrière l'espace socio-culturel municipal, au niveau du parking.

M. ETCHEGARAY : Madame Brocard va compléter, si elle peut.

Mme BROCARD : Oui, très rapidement. Je vous rappelle qu'en fait, c'est quand même vous qui avez décidé de relier le projet dont nous parlons et la réhabilitation de la place des Gascons. Nous aurions très bien pu réhabiliter la place des Gascons bien avant. Et je rappelle donc qu'en effet, le pôle ESS et le pôle médical ne sont pas sur la place, mais bien à l'extérieur.

M. ETCHEGARAY : Ah si ! Le pôle ESS, oui.

Mme BROCARD : Non, c'est un petit peu sur le côté, avec la démolition de la médiathèque. C'est sur le côté, puisque vous avez besoin de prendre sur l'espace public, sur l'espace de jeu à côté.

M. ETCHEGARAY : Oui, mais ça ferme la place quand même, Madame.

Mme BROCARD : Bien sûr, mais il faut quand même le dire. Et en effet, avec le pôle médical qui va être déplacé, la pharmacie, qui est actuellement là, va être déplacée à l'extérieur de la place. Quid du commerce et des rez-de-chaussée qui vont... Avant, il y avait la médiathèque qui pouvait animer et la pharmacie. Demain, ce sera juste à l'extérieur. Pas loin, mais à l'extérieur.

Mme DURRUTY : Simplement préciser, par rapport à la remarque de M. ETCHETO, qu'il y a aussi tous les aménagements autour. Puisque le pôle santé ne va pas être posé, ce n'est pas uniquement un projet où nous posons un objet, mais bien évidemment... Non, mais autour, notamment les sujets de déclivité et d'accès, là, sur cette partie-là, qui ne sont pas aujourd'hui...

M. ETCHETO : On ne sait pas !

Mme DURRUTY : Vous ne l'avez pas vu, je sais, mais le permis n'est pas encore déposé. Donc aujourd'hui, il est en cours de finalisation. Mais ce que je peux vous dire, c'est qu'il traite aussi des aménagements extérieurs et notamment, pour Mme BROCARD, de la perméabilité avec la place. Avec M. LACASSAGNE, notamment, avec Mme BRAU-BOIRIE, nous avons franchement étudié toutes les hypothèses possibles de localisation. Et je peux vous dire que celle qui est choisie, c'est celle qui, finalement, permet le plus de perméabilité avec la place. Qu'est-ce qui se passe chaque fois qu'un pôle santé est créé, quel qu'il soit ? Que ce soit une initiative publique, je dirais, ou en tout cas que nous accompagnons, ou privée ? Il y en a dans d'autres villes, il y a systématiquement un appel d'air des professions médicales et paramédicales. Aujourd'hui, le pôle santé de la gare est un exemple. Tous les locaux sont bien sûr occupés. Et aux alentours, tous les locaux qui permettent d'accueillir des activités libérales, Monsieur le Maire, d'anciens bureaux, voire d'anciens logements, ont muté en locaux professionnels. Il n'y a pas aujourd'hui d'activité pré fléchée, mais la destination future des locaux actuellement occupés par la pharmacie, de fait, viendra compléter l'offre. C'est certain. Oui, parce qu'il y aura preneur, il y aura des professionnels qui viendront s'y installer. Ce que je veux simplement dire, Monsieur le Maire, c'est qu'aujourd'hui, sur la place des Gascons, nous sommes très vigilants et nous regardons toutes les transactions sur les fonds de commerce qui ont lieu. Il y en a quelques-unes, c'est vrai, qui pourraient être qualifiées, ne le prenez pas mal, ne l'interprétez pas mal, de locomotive. Il y a notamment une enseigne, je ne vais pas la citer, je ne vais pas faire de pub, qui répond clairement à l'offre de proximité de la

surface alimentaire. Et qui, lorsqu'elle partage ses chiffres avec nous, est très significative, y compris en termes de fréquentation régulière des gens qui viennent. C'est-à-dire que ce n'est pas uniquement une occasion, mais régulier. Il y a d'ailleurs, je le dis aujourd'hui, ils nous avaient sollicités, un besoin d'extension à ce stade. Nous avons aussi commencé à réfléchir avec eux. Et puis il y a, effectivement, la pharmacie. Qui est aujourd'hui une pharmacie qui a besoin de développer une offre de service, parce que c'est logique par rapport aux activités médicales. Je vais oser dire, aussi, que les activités médicales se développent autour du pôle d'oncologie et, pour certaines, bien évidemment, vont créer des perméabilités. Puisque l'on sait notamment que les praticiens du centre sont très attentifs à ce qui se passe place des Gascons. Avec peut-être l'idée de pouvoir accueillir, vous le savez, des spécialités médicales, puisque c'est une attente très forte de la population. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. LACASSAGNE, vous ajoutez et puis on vote.

M. LACASSAGNE : Très rapidement, puisque Mme DURRUTY est intervenue et a repris un certain nombre des éléments que je voulais évoquer. Je voudrais rajouter un élément, et je fais suite à un colloque auquel j'ai participé lundi dernier, les Assises du logement pour les seniors. C'est Emmanuelle Cosse qui a évoqué ces sujets, puisqu'elle est présidente de l'Union sociale pour l'habitat, des quartiers de Politique de la Ville. On le sait, et c'est ce que nous sommes en train de faire, on a besoin d'apporter des éléments complémentaires dans ces quartiers. C'est ce que nous faisons avec le pôle ESS et aussi avec le pôle santé. Puisqu'effectivement, ce sont des populations qui vont vieillir. Nous avons des projections, nous le savons, 2030 et 2050, les populations vont vieillir. Et ce sont aussi des lieux où ce sont des personnes qui ont le moins de moyens financiers et qui ont beaucoup de difficultés à se déplacer. Je pense donc que ce pôle de santé va aussi donner une vie interne au quartier. Et il ne faut pas le voir que par rapport à la place des Gascons, il faut aussi le voir par rapport à l'ensemble de Sainte-Croix.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix la délibération. Vous l'avez dit, M. ETCHETO, mais j'ai oublié le sens de votre vote.

M. ETCHETO : Abstention.

M. ETCHEGARAY : Abstention. Mme BENSOUSSAN, sur ce rapport ? Non-participation au vote.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Parce que vu les surcoûts, je pense qu'il aurait été mieux de requalifier, de prioriser différemment, je ne prendrai pas part au vote.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote. Abstention pour M. ESTEBAN.

M. BERGÉ : Nous avons largement eu l'occasion de dire qu'il aurait été intéressant d'intervenir davantage sur la rive droite pendant tout le mandat. Mais nous allons voter, parce que nous avons déjà voté pour ce projet, donc nous continuons à voter pour.

M. ETCHEGARAY : D'accord, vote pour. Merci, c'est clair et la délibération est donc adoptée. C'était la 24.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstentions : 7, Mme CAPDEVIELLE (avec mandat), M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD ; Non-participations au vote : 2, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme BENSOUSSAN

25.Promesse unilatérale de vente avec la société AEDIFIM d'un terrain à bâtir, situé chemin de l'Abbé Edouard Cestac

M. ETCHEGARAY : Nous passons à la 25, toujours avec M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une promesse unilatérale de vente avec la société AEDIFIM, d'un terrain à bâtir, situé chemin de l'Abbé Edouard Cestac. La Commune de Bayonne est propriétaire d'un tènement foncier d'une superficie de 8 703 m², situé chemin de l'Abbé Edouard Cestac, mis à disposition du Centre Hospitalier de la Côte Basque (CHCB) suivant bail emphytéotique pour les besoins du centre pédopsychiatrique pour adolescents. Le CHCB n'utilisant qu'une partie de l'emprise consentie à bail, il est proposé de procéder à une modification de l'assiette du bail, pour en réduire la superficie de 1 820 m², et ainsi permettre à la Ville de Bayonne de réaliser sur l'emprise détachée un programme immobilier mixte. Une offre d'acquisition a été faite par la société AEDIFIM. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la signature d'un avenant au bail emphytéotique du 14 décembre 2006 avec le Centre Hospitalier de la Côte Basque, ainsi que la promesse unilatérale de vente avec la société AEDIFIM, sur la base de l'offre et conditions suspensives détaillées dans la note de synthèse, et de signer la réitération de l'acte authentique correspondant.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. LACASSAGNE. Oui, Mme HERRERA LANDA et M. ETCHETO.

Mme HERRERA LANDA : Chers collègues, sur cette délibération, nous pourrions nous contenter de reprendre une phrase prononcée lors des précédents Conseils : la grande braderie des biens communaux continue et s'accélère, par ici les recettes ! Les vieux bayonnais ont connu « tout à un franc », ici on est plutôt sur « tout à un million d'euros ». Mais la vente de ce terrain de 8 700 m² à un promoteur pose de nombreuses questions. La première question porte sur le motif avancé pour justifier le retrait de cette parcelle du bail emphytéotique de 30 ans, signé avec l'hôpital, car ce dernier doit « assurer sans rire », « sans rire » en citant la délibération, le poids de l'entretien de cet espace vert sous-utilisé. La deuxième question porte sur le fait que le bail qui court jusqu'en 2036 avait été signé afin de permettre l'ouverture et la gestion d'un centre pédopsychiatrique pour les adolescents. Alors que les dernières enquêtes font état de l'augmentation conséquente des prises en charge du public enfants et adolescents, évoquées d'ailleurs dans une des dernières commissions Éducation avec des responsables de l'Éducation Nationale, qui sont en grande souffrance psychologique, la vente d'une partie de terrain, sans évaluation des besoins présents et futurs, démontre que la logique économique et budgétaire a prévalu sur l'étude et la réponse aux besoins sociaux présents, et sur les possibilités d'extension future des infrastructures du site. La troisième question relève de la manière dont le patrimoine municipal est vendu, à la découpe, Conseil municipal après Conseil municipal : Golfe, premier étage du siège de l'Aviron Bayonnais, sans information ni concertation préalable, ni vue d'ensemble sur les enjeux de ces ventes et leurs conséquences sur les générations futures. Dans certains cas, et dans le cas présent, sur les présentes. Pour ces différents motifs, nous voterons contre cette délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'en profite, je rebondis puisque tout à l'heure notre collègue M. LAIGUILLON, puis ça a été repris, puis ça revient au fil des conseils, avec Mme DURRUTY en particulier, nous a fait un petit peu la leçon en disant que

l'on peut faire mieux avec moins. C'est le cas pour l'espace socio-culturel municipal. Visiblement, ça ne marche pas vraiment avec vos grands projets : Musée Bonnat-Helleu, médiathèque. Ça ne fonctionne pas trop et, du coup, on en arrive à ce genre de choses. Bien entendu, je coupe tout de suite le suspense, nous voterons contre cette délibération. Mais je redirais, comme ma collègue, qu'il ne passe plus désormais une séance du Conseil municipal sans une vente significative du patrimoine bayonnais. Et ce mandat, en effet, est devenu une longue entreprise de vente à la découpe. Mais quand même, avec celle-ci, vous faites fort. Vous faites fort, d'abord, du point de vue du symbole et de l'histoire. Parce que c'est quand même un élément issu du leg Lormand, que vous liquidez. Ce n'est quand même pas rien. Et je rappelle quand même, au passage, l'esprit philanthropique qui était celui de cette donation généreuse, qui correspond parfaitement à l'usage qui est celui du centre de soins hospitaliers aujourd'hui dans le bâtiment, qui est par contre aux antipodes de la spéculation immobilière à laquelle vous choisissez de souscrire. Vous faites fort, aussi, dans la manière. Parce qu'il faut vraiment être aux abois pour vouloir détacher une partie du jardin de cette parcelle, pour en tirer autant que possible. J'invite tout le monde à regarder dans les maigres documents que nous avons eus, qu'avec l'avis des domaines, parce que là aussi, la communication municipale directe est minimale. Visiblement, ça a été le cas aussi en commission. Si on n'a pas l'avis complet des domaines, ce qui est obligatoire, on n'a donc pas grand-chose. Et j'invite tout le monde à regarder un petit peu les deux projets de parcelles, c'est quand même assez édifiant. Vous faites fort, enfin, dans l'absence de scrupules, aussi bien en matière d'aménagement urbain qu'en matière de politique d'habitat. Bon, vous faites comme si l'ABF avait déjà avalisé le projet et vous vous en êtes peut-être déjà assuré en amont. Mais en matière d'insertion urbaine et patrimoniale, vous allez saccager la parcelle, bien sûr, en brisant la vue sur le Carmel. Je vous invite à vous rendre dans le secteur, je sais qu'il y a des élus qui n'habitent pas très loin. Plus largement, au-delà de ce seul cas, vous n'hésitez pas à grignoter tout espace et à y supprimer toute respiration urbaine. Ici, il s'agit quand même d'un jardin qui avait une logique avec le bâtiment auquel il était attenant. Mais ça, c'est complètement supprimé. Enfin, en matière de politique de l'habitat, vous tombez le masque. Parce que vos postures sur la question du logement ne sont en réalité que du fumigène. Il y a ce que vous dites, comme avec votre charte de la mixité sociale, qui n'engage à rien et ne vous engage à rien, et, à l'inverse, il y a donc ce que vous faites. Vous vendez au prix le plus fort à un promoteur privé, qui n'a donc pas d'autre choix que de produire du haut de gamme. Neuf logements de standing. Il y a les bureaux, mais neuf logements de standing. Neuf logements, pourquoi ? Pour être en dessous de 10 et échapper à l'obligation de produire un quelconque logement social, qui sont prévus par les textes réglementaires, PLH et autres. Voilà, je crois qu'il n'y a pas besoin de commentaires supplémentaires. Cette délibération en dit très long sur votre politique en général.

M. ETCHEGARAY : Il peut rester là.

M. ETCHETO : Je ne sais pas ce qu'il se passe, j'ai perdu l'attention mais je pense que c'est une petite diversion. Je vous disais, Monsieur le Maire, que cette délibération en dit très long sur votre politique en général. Aussi bien sur votre pilotage budgétaire et patrimonial, c'est bien sûr une délibération budgétaire, ce n'est pas du foncier, on est là en train de renflouer les caisses, et ça en dit aussi très long sur la sincérité de vos affichages et l'absence de scrupules en matière d'urbanisme et de politique de l'habitat. Je vous remercie de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ETCHETO. Vous avez la parole, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas me prononcer sur la pertinence ou pas de la cession, je voulais en profiter pour faire la météo des cessions foncières, un petit peu. Parce que je pense qu'une cession c'est une chose, mais ce qu'il faut voir, c'est la stratégie au global de cession et d'acquisition. Et je voulais donc faire un petit point 2019-2023. Le bilan est le suivant : en 2019, 5,9 millions de cessions ; en 2020, il y avait le Covid, 143 000 ; mais en 2021, on a repris, 3,8 millions de cessions ; en 2022, presque un million ; en 2023, 2,6 millions ; l'année dernière, nous verrons quand nous aurons l'approbation, mais cette année est partie pour être aussi particulièrement élevée. Un total, de 2019 à 2023, de 13,5 millions de cessions, avec en face 3 millions d'acquisitions. Donc un delta de 10 millions d'euros. Et j'ai du mal à entendre parler de gestion active du patrimoine. Parce qu'une gestion active du patrimoine, c'est vendre pour racheter. Là, c'est une liquidation du patrimoine. À faire évoluer son patrimoine non pas en vue de l'appauvrir, mais en vue de le renforcer. Oui, on construit. J'entends et j'y viens, j'y viens. Là, ça n'a rien à voir. C'est plutôt du maquillage. Tout le monde en a conscience, mais c'est toujours bien de le rappeler. Ces ventes servent avant tout à dissimuler le coût démesuré des investissements, en présentant des ratios financiers boostés, si ce n'est dopés, à la cession foncière. Il faut vraiment que cela soit clair dans la tête des Bayonnais, quelle que soit leur obédience. Vous avez vendu 13,5 millions d'euros de patrimoine bayonnais en cinq ans, non pas pour racheter du patrimoine mais pour payer des rénovations. Or, je l'ai déjà expliqué ici, quand on vend pour rénover, le jour où il faut à nouveau rénover ce qui est usé par le temps, eh bien on doit revendre autre chose pour repayer les rénovations. Il est donc factuellement impossible de gérer comme vous le faites sur une longue période, puisque cela signifierait l'appauvrissement continu de la Ville. En gros, c'est l'antithèse d'une gestion saine et durable. Et il faut vraiment que les Bayonnais s'emparent de ce sujet, parce que ce qu'il se passe est quand même assez grave. Une gestion active, c'est vendre pour acheter et faire évoluer son patrimoine, encore une fois. Et vous, ce que vous faites, c'est plutôt liquider le patrimoine pour payer vos travaux et, certains disent, pour éviter d'augmenter les taux d'imposition à un an d'une échéance électorale.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'autres interventions ? M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Oui, Monsieur le Maire. Rapidement, quelques éléments de réponse. Certainement, peut-être, vous interviendrez. Tout d'abord, je voudrais quand même préciser qu'il ne s'agit pas d'une cession mais d'une signature d'un avant-contrat. Seule la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives permettra sa réitération, et donc la cession, puisqu'il y a un certain nombre de conditions suspensives. Par rapport à ce qui a été indiqué, il ne s'agit pas simplement de construire des logements, mais il s'agit également de construire des bureaux. Un organisme est venu nous voir, il y a quelques mois, qui a besoin de pouvoir se déplacer pour des problèmes de fonctionnement interne. Ce que nous faisons, je reçois les porteurs de projets tous les mercredis et tous les jeudis avec Mme DURRUTY. Nous recevons un certain nombre de porteurs de projets, qui viennent nous présenter leurs difficultés ou leurs souhaits. Parfois nous répondons que nous sommes peut-être en mesure de répondre à leur attente, parfois nous pouvons aussi répondre que leur projet ne va pas dans notre direction. Là, nous avons aussi la demande particulière de répondre à une demande de bureaux, qui vient en complément des logements qui ont été évoqués par M. ETCHETO. Je voudrais dire également, par rapport à la Charte de la mixité sociale, que cela a été un engagement fort. On a fait, il y a à peine deux semaines, le bilan global de la Charte de la mixité sociale. Toutes les opérations qui sont sorties depuis deux ans sont rentrées à 100 % dans la Charte de la mixité sociale. Oui, ça a été de la négociation. Rien n'a été ancré dans le marbre, mais dans le futur PLUI nous irons encore plus loin. Puisque tous ces éléments vont être indiqués dans le futur PLUI. Et nous allons descendre, aussi, en dessous de la barre des neuf logements. Je voudrais également vous dire, puisque nous parlons Habitat, que l'on parle de vente mais il

faut quand même rappeler que nous donnons aussi, que vous votez, un certain nombre de subventions. Je parlerai des subventions patrimoniales. On est sur une enveloppe entre deux et trois millions ces dix dernières années. L'OPAH-RU, c'est aussi deux millions de subventions que la Ville octroie. Je voudrais aussi rappeler que pour les opérations du PNRQAD, pour 80 logements, la Ville a aussi financé plus de 5 millions d'euros. Simplement pour dire qu'il y a effectivement des ventes, mais aussi des subventions que nous sommes en mesure d'apporter pour l'Habitat. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. LACASSAGNE. Je vais compléter ce que vient de dire notre adjoint à l'urbanisme, qui a présenté ce rapport. Vous dire d'abord que l'on confond beaucoup de choses dans cette affaire. Il y a une chose qui est vraie, c'est le leg Lormand. C'était en 2006, nous étions déjà, pour certains d'entre nous, aux affaires, ici avec Jean Grenet. Époque où le Centre hospitalier de la Côte Basque avait besoin de créer ce centre, dont vous parliez tout à l'heure, à l'adresse des adolescents, et nous demandait que cet ensemble immobilier soit mis à leur disposition pour pouvoir y déployer leur activité. Je vais assez rapidement. Ce bail emphytéotique a une durée de 30 ans, il va normalement s'achever en 2036. Sauf que nous savons déjà, pour avoir des rapports réguliers et privilégiés avec le centre hospitalier... Parce que nous n'avons que des occasions de travailler avec le Centre hospitalier : la réalisation du Tram'bus, la ligne 2, comme vous le savez, passe devant l'hôpital. Bref, nous avons des tas de raisons de travailler avec le Centre hospitalier. Et vous savez que le Centre hospitalier est propriétaire d'un certain nombre de patrimoines, ici et là. Ils entrent en quelque sorte en phase de rationalisation de leur patrimoine immobilier, en mettant en place un schéma directeur de l'immobilier, au terme duquel il apparaît que, nous le savions déjà, le Foyer Lormand n'est aujourd'hui pas occupé dans son entièreté. Il le sera encore moins demain. Nous sommes donc en train d'accompagner une fin de bail emphytéotique, qui arrivera plus tôt que l'échéance de 2036. Et nous sommes quand même propriétaires de cet ensemble immobilier, et confrontés à un certain nombre de demandes. Je vais l'évoquer ici, tout en vous disant qu'on ne peut pas tout dire. À savoir qu'il y a un projet de nature de service public social, je vais le résumer comme ça, qui a besoin, dans l'urgence, d'un certain nombre de centaines de mètres carrés que nous tentons de trouver dans cette ville, avec les difficultés que l'on sait. Et ce n'est pas le « zéro artificialisation nette » qui nous permettra, demain, de trouver des opportunités pour pouvoir faire face à des demandes très importantes touchant aux services publics, en l'occurrence sociaux. Alors oui, il n'y a que neuf logements. C'est vrai que nous rentrons de ce fait sous la ligne fatidique des dix logements. Encore que, cette ligne fatidique des dix logements va baisser, M. ETCHETO, vous vous rappelez ?

M. ETCHETO : C'est le hasard.

M. ETCHEGARAY : Non mais, écoutez, il se trouve que c'est neuf logements, mais bientôt on ne pourra pas en faire moins de six ou cinq, je ne me souviens plus, dans certains zonages. Ce que je veux vous dire ici, en tout cas, c'est que cette opération, vous voulez la voir comme toutes les opérations et les questions de cessions immobilières. Alors que je vais vous dire dans un instant que ce n'est pas nécessairement une cession immobilière, justement. Lisez bien la délibération. Mais vous y voyez déjà un exemple supplémentaire de la « vente à la découpe », « la braderie », machin, machin. Alors lisez d'abord, un, la délibération et vous verrez que, dans les conditions suspensives, il est question de la signature « d'un bail en l'état futur d'achèvement », « un bail en l'état futur d'achèvement ou d'un sous seing privé de vente, avec un opérateur tertiaire à vocation de service public ou social ». Vous voyez bien, bien sûr, que nous sommes ici avec un promoteur qui fait l'interface. Il y a un métier de promoteur, ce n'est pas un péché de faire de la promotion. Il nous en faut, des promoteurs. Ici, vous avez effectivement un promoteur qui est intéressé par l'acquisition de ce bien. Vous le savez, c'est AEDIFIM, c'est marqué dans la délibération. Quant aux domaines, ils ont fixé à 1 150 000

euros ce qui est, selon ce service des domaines, la valeur dudit bien. Nous avons pris la précaution que l'emprise de ce projet ne vienne pas altérer l'unité de cet ensemble immobilier. Vous dites le contraire, j'entends bien, mais je peux vous dire que l'emprise a été réfléchi de très près, c'est M. LACASSAGNE qui s'en est occupé, pour faire effectivement en sorte que cela ne nous prive pas de la possibilité d'un usage futur de la partie immobilière, enfin bâtie en tout cas, du Foyer Lormand.

Maintenant, vendre pour acheter c'est bien, vendre pour restaurer, c'est une forme de liquidation et on parle de maquillage. Eh bien cela va faire plaisir. Le Musée Bonnat-Helleu, c'est du maquillage. Du maquillage. Il aurait fallu venir, l'autre jour, avec la population. Vous auriez vu s'ils ont considéré que c'était du maquillage. Il aurait fallu que vous veniez, pour vous rendre compte que les Bayonnais sont pour ça. Nous ne sommes pas d'accord entre nous, ici, et je le comprends. C'est votre droit le plus strict. Les Bayonnais sont pour ce qu'on est en train de faire. Et vous le savez bien, que ce soit pour faire des écoles, puisque nous avons déjà construit un groupe scolaire, mais il y en a d'autres qui vont sans doute arriver derrière, que ce soit pour réhabiliter la bibliothèque-médiathèque, ou plutôt reconstruire la bibliothèque-médiathèque, comme pour faire le Musée Bonnat-Helleu, bien évidemment. Si ça, ce n'est pas du patrimoine, qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que c'est, si ce n'est pas du patrimoine ? Nous n'avons pas la même vision des choses, bon. Je ne doute pas que si vous étiez un jour à notre place, ce qu'à Dieu ne plaise, vous feriez ce que d'autres élus, qui ont vilipendé les politiques publiques du temps où ils étaient dans l'opposition, vous feriez la même chose, ni plus, ni moins. Alors nous ne sommes pas d'accord. Par contre, il y a une logique dans votre propos. Parce que ne pas voter le budget, cela vous amène à ne pas voter ça. Et vous avez parfaitement raison, puisque notre budget, bien évidemment, tient compte d'un certain nombre de produits de cessions. Et vous le mettez en évidence, ces produits de cessions, vous considérez que ce n'est pas normal. Il y a en effet une logique dans votre position. Nous le sommes aussi dans la position qui est la nôtre. C'est donc sans complexe que nous allons, membres de la majorité, voter cette délibération. Je vous propose de passer aux voix. Vous répétez ce que vous avez dit dans votre prise de parole, abstention ? Je ne me rappelle plus ce que vous avez dit, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Non, ce sera un vote contre, même si vous l'avez magnifiquement défendu. Mais nous sommes rue de l'Abbé Edouard Cestac. Que l'on termine donc avec un discours jésuitique, finalement, on restera dans l'ambiance. Merci.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, je ne suis pas nécessairement un jésuite. Mais attendez, on parlait de l'Abbé Cestac il y a un instant, écoutez, le jésuitisme a beaucoup marqué cette ville. Vous qui êtes historien, vous ne pouvez pas oublier ces pages de l'histoire. Vous, en particulier.

M. ETCHETO : Oui, mais le jansénisme aussi. Vous savez que les deux sont quand même un petit peu... mais vous seriez plutôt jésuite que janséniste, je crois.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, je ne prends pas cela pour une injure. Je ne prends pas cela pour une injure, mais on est fabriqué comme nous le sommes et c'est une culture qui m'amène à ne pas condamner ce type d'attitude. Vous votez donc contre, M. ETCHETO. M. ESTEBAN ?

M. ESTEBAN : Je vote contre.

M. ETCHEGARAY : Contre. Madame ? Vous ne participez pas au vote.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : je parlais de maquillage des finances, pas du musée. Et je m'abstiendrai.

M. ETCHEGARAY : Abstention. Et vous ?

Mme HERRERA LANDA : Il n'a pas été répondu à mes questions, en tout cas, donc nous allons juste maintenir notre vote contre, qui avait été annoncé dès la fin de notre intervention.

M. ETCHEGARAY : Donc contre. Écoutez, c'est clair pour les services ? Je vous remercie, en tout cas, de votre participation.

ADOPTÉ À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Abstention : 1, M. BOUTONNET-LOUSTAU ; Non-participation au vote : 1, Mme BENSOUSSAN

26. Aménagement de la placette au cœur de l'îlot 45 du PNRQAD - Acquisition du foncier appartenant à l'EPFL Pays Basque

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE, vous poursuivez avec quelque chose qui va être plus consensuel, c'est la placette au cœur de l'îlot 45 du PNRQAD.

M. LACASSAGNE : Oui, pour parler du suspense, c'est une acquisition à un euro, je pense que tout le monde sera d'accord. Il s'agit de l'aménagement de la placette au cœur de l'îlot 45 du PNRQAD, acquisition du foncier appartenant à l'EPFL Pays Basque. Dans le cadre du PNRQAD, l'EPFL Pays Basque a acquis les 6 immeubles nécessaires à la requalification de l'îlot 45, délimité par le quai Chaho et les rues Pannecau, Cordeliers et Charcutière. La réalisation des travaux a permis de mettre en œuvre les curetages dans le but de libérer le cœur d'îlot de toute construction. Il convient maintenant d'acquérir le foncier nécessaire pour réaliser les travaux d'aménagement de la placette en cœur d'îlot par la Ville. Il est dans ce cadre demandé d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de diverses parcelles, je pense que tout le monde sera d'accord, telles que décrites dans la note explicative de synthèse, auprès de l'EPFL Pays Basque et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse d'achat ainsi que l'ensemble des actes et contrats y afférent. Juste préciser que les travaux démarreront prochainement et se dérouleront jusqu'au mois de juin, puisqu'à partir du mois de juillet les bâtiments aux alentours seront presque terminés, et ensuite les grosses plantations se termineront à l'automne.

M. ETCHEGARAY : Merci pour ce rappel de calendrier. Pas d'abstention ni de vote contre sur ce rapport ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27. Acquisition de l'immeuble situé 5, quai Amiral Sala - Conclusion d'un protocole d'accord transactionnel et finalisation de la procédure de dation en paiement

M. ETCHEGARAY : Mme DUHART, vous présentez le rapport 27.

Mme DUHART : Merci M. le Maire. Acquisition de l'immeuble situé 5 quai Amiral Sala, conclusion d'un protocole d'accord transactionnel et finalisation d'une procédure de dation en paiement. Au terme des travaux de réalisation de l'extension du cinéma L'Atalante, il convient de finaliser l'opération foncière de dation en paiement avec la SCI Labatut (prix de vente converti en l'obligation pour la Ville de réaliser et remettre au vendeur un volume constitué de deux logements). Au préalable, et au vu des difficultés rencontrées en cours de chantier, il est nécessaire de formaliser une transaction avec le vendeur afin de lui accorder divers avantages dérogatoires aux engagements prévus par l'acte initial de vente et l'état descriptif de division volumétrique de l'immeuble, sous réserve que le vendeur renonce à toutes demandes et réclamations, notamment indemnitaires. Les différents éléments du dossier sont détaillés dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'état descriptif de division volumétrique de l'immeuble, d'approuver les termes de la transaction entre la Ville de Bayonne et la SCI Labatut, de déclasser du domaine public une emprise d'environ 27 m² côté rue Neuve, sur laquelle le bâtiment est en partie édifié, classée par erreur du cadastre dans le domaine public, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord afférent, l'acte définitif de dation en paiement, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci pour cette lecture. Sur ce rapport, y a-t-il des questions ? Oui, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : C'est un vieux dossier, c'est la conclusion d'un vieux dossier, on ne va pas revenir dessus. Nous avons eu l'occasion de pas mal échanger, en d'autres temps, les uns et les autres, M. UGALDE, n'étaient pas assis sur les mêmes sièges, d'ailleurs. On se contentera de ne pas prendre part au vote.

M. ETCHEGARAY : C'est une vieille histoire. Ce n'est pas pour battre ma coulpe, en bon jésuite, mais je dois vous dire que je ne pensais pas qu'il faudrait tant de temps pour régulariser ce qu'est cette acquisition. Parce que quelque part, nous sommes en train de dire que tout ça est construit. Tout le monde sait ce que représente l'institution, c'est une institution, L'Atalante, dans cette ville. Se dire que nous n'avions encore jamais signé l'acte par lequel nous avons été fondés à construire cet immeuble, sur un terrain appartenant à M. Cazenave, pour ne pas le nommer, et sous la forme d'une dation en paiement puisque, comme vous le savez, les deux derniers niveaux sont les appartements de ce monsieur. Il s'est passé beaucoup d'années pendant lesquelles nous avons eu des problèmes de fondation, des problèmes d'inondabilité, des problèmes de passage de réseaux, des erreurs sur l'emprise réelle du projet de construction. Enfin, nous les avons accumulées. Au point que, d'ailleurs, cela a entraîné une colère légitime du cessionnaire, donc de la famille Cazenave. Il a fallu que l'on puisse trouver des solutions avec les entreprises. Parce que dans tout projet de construction, il y a aussi le lot de malfaçons. Il a donc fallu aller jusqu'au bout. Moi, je préfère voir les choses positives. Cette façade du cinéma est une façade magnifique, un geste architectural unique. Nous allons donc enfin régulariser les choses. Nous allons être propriétaires de cet ensemble, sachant que, comme vous le savez, un bail nous lie à l'association Atalante pour toute la partie du rez-de-chaussée. Et si vous voulez que je vous le dise, l'Atalante est déjà à l'étroit. L'Atalante a besoin d'extensions, et il va falloir que l'on commence à y réfléchir. Je ne vous dis pas comment, j'ai demandé aux services d'explorer un certain nombre de pistes. Il y a une véritable magie par la relation au fleuve qu'a cette institution culturelle dans notre ville. Voilà. J'ai oublié ce que vous avez dit ? Non-participation au vote. Mme BENSOUSSAN ? Vous ne savez plus où on en est. Vous pouvez voter pour ! Non, voilà, vous ne participez pas au vote. Monsieur ? Vous ne participez pas... Vous êtes pour, pardon. M. BOUTONNET-LOUSTAU est pour. Et vous ?

Mme HERRERA LANDA : Nous ne participerons pas au vote.

M. ETCHEGARAY : Vous ne participez pas au vote, d'accord. La délibération est donc adoptée, les services ont noté tout cela, c'est parfait.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 11, Mme BENSOUSSAN, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

28.Acquisition à la SAFER Nouvelle-Aquitaine d'une parcelle non bâtie sise chemin de Chala

M. ETCHEGARAY : M. SÉVILLA, nous sommes à nouveau avec vous, pour une acquisition pour améliorer notre patrimoine dans cette roselière.

M. SÉVILLA : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous allons donc parler de l'acquisition à la SAFER...

M. ETCHEGARAY : Parlez plus fort.

M. SÉVILLA : L'acquisition à la SAFER Nouvelle-Aquitaine d'une parcelle non bâtie, 6 chemins de Chala. La parcelle cadastrée CN 36, d'une superficie de 23 005 m², située chemin de Chala, à proximité immédiate des roselières de la plaine d'Ansot et en nature de landes, a été mise à la vente. Ce bien se trouvant en zone naturelle N du Plan Local d'Urbanisme, la SAFER Nouvelle-Aquitaine a exercé son droit de préemption à la demande de la Ville de Bayonne. Compte tenu de l'intérêt présenté par cette parcelle, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de son acquisition, selon les éléments et conditions définies par la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document se rapportant à la concrétisation de cette mutation.

M. ETCHEGARAY : Merci. Il n'y a pas d'abstention, il n'y a pas de vote contre, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29.Chemin de Crouzades - Acquisition auprès Monsieur Stéphane MARTENS

M. ETCHEGARAY : M. ARCOUET, le rapport 29.

M. ARCOUET : Le rapport 29, qui relate l'aménagement d'un carrefour entre le chemin de Crouzades et...

M. ETCHEGARAY : Le rapport 29.

M. ARCOUET : Pardon ?

M. ETCHEGARAY : Non, poursuivez.

M. ARCOUET : 29, oui. C'est ce que vous avez dit, Monsieur le Maire ?

M. ETCHEGARAY : Tout à fait.

M. ARCOUET : C'est ce que je lis.

M. ETCHEGARAY : Mais j'ai été contredit par ma gauche.

M. ARCOUET : Ah, Monsieur, ce n'est pourtant pas l'habitude. Merci, M. UGALDE.

M. ETCHEGARAY : Vous pouvez y aller, ne soyez pas déstabilisé, M. ARCOUET.

M. ARCOUET : Non, je ne suis pas déstabilisé. Il m'en faut un peu plus. Il s'agit de réaliser un aménagement de carrefour entre le chemin de Cruzades et la rue d'Arrousets. Au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition auprès de M. MARTENS d'une emprise de terrain d'une superficie de 43 m² environ, située chemin de Cruzades, nécessaire à la réalisation de ces travaux de voirie moyennant le prix de cession fixé à 50 € le m².

M. ETCHEGARAY : Bon. Pas d'abstention, ni de vote contre ?

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Non, c'est bien de voir qu'il y a des acquisitions, quand même.

M. ETCHEGARAY : Oui, nous sommes bien d'accord. Cruzades, 43 m², c'est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30. Renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une casemate communale située Porte d'Espagne au profit de l'association Amicale Saint-Léon

M. ETCHEGARAY : Rapport 30, M. LAIGUILLON, vous le présentez.

M. LAIGUILLON : Renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une casemate communale, située Porte d'Espagne, au profit de l'association Amicale Saint-Léon. Dans le cadre de la mise à disposition d'une casemate à la Porte d'Espagne, au profit de l'association Amicale Saint-Léon, il convient de conclure avec cette dernière une nouvelle convention afin de définir et encadrer les modalités d'occupation des locaux. Les éléments principaux sont détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention, pas de vote contre ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

31. Maintenance du matériel de péage et de gestion centralisée des parcs de stationnement - Signature du marché public

M. ETCHEGARAY : Rapport 31, M. SALANNE. 31, c'est M. CORRÉGÉ ! Oui, c'est une erreur de ma part, parce qu'il devait être absent. Il est parmi nous.

M. CORRÉGÉ : Oui, Monsieur le Maire, c'est la maintenance du matériel de péage et de gestion centralisée des parcs de stationnement, signature du marché public. Le marché de maintenance du matériel péager de la Ville, matériel installé tant dans les parcs en ouvrage ainsi que dans les parcs en enclos, arrive à expiration le 12 avril 2025. Il convient ainsi de le renouveler, en passant un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société HITACHI, qui a repris l'activité matériel péager de la société THALES, constructeur du matériel. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir, pour une durée de 4 ans ferme, aux conditions décrites ci-dessus, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit contrat.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Oui ? Vous avez la parole.

Mme HERRERA LANDA : Oui, juste une question, qui n'est pas complètement liée, mais pas complètement non liée non plus à cette question. La dernière fois, en commission et en conseil, nous avons commenté ou posé la question d'assujettir la demi-heure gratuite à la possession d'un smartphone. Il nous semblait qu'il y avait une rupture d'égalité des usagers, parce qu'il y a encore des personnes qui n'ont pas ce type d'appareil, en particulier soit des personnes en difficulté, soit des personnes âgées. Vous deviez vérifier la légalité de cette mesure, que nous avons votée sans qu'elle soit bornée juridiquement, et la vérification devait être faite a posteriori.

M. ETCHEGARAY : Alors, ce que dit Mme HERRERA LANDA, qui ne manque pas de pertinence sur l'atteinte au principe d'égalité des usagers devant les services publics, qu'est-ce qu'on répond ?

M. CORRÉGÉ : On répond que la question est très pertinente, que nous sommes en cours de traitement et que dès que nous aurons la réponse, Mme HERRERA LANDA, nous reviendrons bien sûr vers vous. Mais c'est encore en cours de traitement, nous n'avons pas encore la réponse.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Vous allez devoir la traiter, je me suis permis de vous adresser un recours gracieux en vue de vous demander l'annulation de cette décision, puisque j'estime que sur ce volet-là... Il va arriver, je pense demain ou lundi.

M. ETCHEGARAY : Ah, je ne l'ai pas reçu ?

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Non, mais je suis obligé d'en parler maintenant. Pour vous inciter un peu à regarder cela, parce que j'estime effectivement que les personnes âgées et les personnes précaires ne sont pas forcément, sans vouloir stigmatiser...

M. ETCHEGARAY : Vous avez déjà fait une analyse juridique, alors ?

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, Dieu merci ! L'arrêt Chomel, évidemment, et tout ce qui a suivi.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, tout ça me parle un peu, vous pouvez vous en douter, pour avoir enseigné le droit pendant dix ans. Qu'il y ait une question juridique, c'est possible. Que ce soit un problème juridique, c'est autre chose. Un questionnement n'est pas forcément un arbitrage. Nous allons regarder, c'est ce que vous dit notre adjoint en charge des stationnements, et nous vous répondrons le moment venu.

Mme HERRERA LANDA : Nous sommes effectivement très patients, cela fait deux mois que nous avons parlé de cela en commission.

Mme HARDOUIN-TORRE : Ce n'était pas il y a deux mois, c'était la semaine dernière.

Plusieurs personnes dans l'assemblée confirment que cela a été abordé en commission.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, c'est vrai, vous avez raison.

M. ETCHEGARAY : D'accord, c'était bien il y a deux mois. Écoutez, nous vous avons fait cette réponse. En l'état, est-ce que vous votez cette délibération ou pas ? Celle-là, oui. Oui, mais je vous pose la question, maintenant. Vous la votez donc aussi. Monsieur, vous la votez ? Vous la votez. Tout le monde vote la délibération, vous avez compris, il n'y a pas de problème, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32. Location de barrières de chantier pour diverses manifestations - Signature des accords-cadres

M. ETCHEGARAY : M. SALANNE, le rapport 32.

M. SALANNE : Oui, le rapport 32, qui concerne la location de barrières de chantier, pour diverses manifestations, et la signature d'accords-cadres. Les accords-cadres relatifs à la fourniture de barrières pour diverses manifestations étant arrivés à échéance en 2024, il convient de les relancer. À la suite de la commission d'appel d'offres du 27 mars 2025, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres à intervenir et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits contrats.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport de M. SALANNE, il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33. Marchés de mobilier de l'école du Prissé - Minoration des pénalités de retard des marchés

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit, c'est encore M. SALANNE.

M. SALANNE : Oui, le rapport suivant concerne le marché de mobilier de l'école du Prissé, et la minoration des pénalités de retard des marchés. La Ville de Bayonne a conclu deux marchés avec la société MOBIDECOR, en vue de l'ameublement de son école du Prissé. Plusieurs commandes sont arrivées en retard. En conséquence, il a été décidé d'appliquer les pénalités de retard prévues par les pièces du marché. Cependant, celles-ci se sont avérées excessives au regard du montant des marchés conclus. Il est donc demandé au Conseil municipal de renoncer partiellement à l'application des pénalités de retard dues par la société MOBIDECOR en application du marché, de ramener les pénalités de retard aux montants figurant dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. SALANNE. Pas d'abstention, ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOBILITÉS

34. Financement des navettes gratuites - Convention avec le SMPBA

M. ETCHEGARAY : M. CORRÉGÉ, le rapport 34.

M. CORRÉGÉ : Oui, Monsieur le Maire. C'est le financement des navettes gratuites, avec une convention avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour. La Ville de Bayonne a mis en place, depuis de nombreuses années, un système de navettes gratuites. Ces navettes, qui jouent un rôle social majeur auprès de certains publics, proposent une solution de mobilité de proximité pour les habitants de l'hypercentre, encouragent l'intermodalité par la desserte de parkings situés en périphérie, et offrent une solution de mobilité alternative à la clientèle touristique et aux habitants des quartiers du centre-ville. Ce service est organisé et exploité par le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA), qui en a fixé les modalités techniques, financières et juridiques. C'est ainsi qu'il est aujourd'hui proposé de conclure une nouvelle convention avec le Syndicat. La Ville de Bayonne attribuera une subvention à hauteur de 50 % du coût du service. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour sur le financement des navettes gratuites, telle qu'annexée à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, je mets aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE LA VILLE

35. Appel à projet 2025 du GIP-DSU - Attributions de subventions par la Ville

M. ETCHEGARAY : M. LAIGUILLON, l'appel à projet du GIP-DSU, rapport 35.

M. LAIGUILLON : Dans le cadre du Contrat de ville Bayonne-Pays basque 2024-2030, Engagements quartiers 2030, le GIP-DSU a lancé un appel à projets ayant pour cible les

quartiers prioritaires, Hauts-de-Sainte-Croix-Mounédé et Maubec-Citadelle, et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers en 2025. La Ville se propose de cofinancer certains projets sur les crédits spécifiques Politique de la Ville, pour un montant total de 20 200 €. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions, telles que décrites en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui, allez-y.

M. ABADIE : Juste un petit mot. Il y a donc des financements via le GIP-DSU, apportés à certaines associations du quartier, de ce quartier prioritaire. Nous notons donc, 12 000 € pour Street Art, j'imagine qu'elle va en faire une bonne utilisation. Ou alors, cela indique aussi, à l'instar de la compagnie Illicite, qu'ils manquent de financement par d'autres institutions. Auquel cas je proposerais que Madame la Députée CAPDEVIELLE puisse aussi intervenir auprès du ministère de la Culture, pour pouvoir les soutenir.

M. ETCHEGARAY : On peut attendre. Vous avez vu la diminution des subventions, Mme CAPDEVIELLE peut être efficace, j'entends, mais elle ne fera pas de miracle.

M. ABADIE : Bien sûr. Par contre, je voudrais mettre le doigt, un petit peu, sur l'association Artotekafe, qui fait un travail exemplaire depuis plusieurs années avec Graines de Liberté, qui sont présents sur le terrain de façon journalière, qui font un excellent travail, qui travaillent avec d'autres associations du quartier, notamment la Prévention, Libre Plume, etc. Et je pense qu'ils mériteraient sans nul doute un plus fort soutien que celui dont ils bénéficient aujourd'hui.
Milesker.

M. ETCHEGARAY : Allez-y.

M. LAIGUILLON : Oui, si je peux répondre, Street Art Studio, je tenais à féliciter aussi ce que fait Tony Le Guilly dans son association. Pour avoir demandé, avec bien sûr le directeur du Centre Socioculturel et des MVC, ce que les jeunes attendaient, c'était justement ce qui est nouvelles pratiques émergentes. Les cultures urbaines, donc le graff, le skate, le hip-hop, qui est sorti en premier. Je vous ai parlé aussi de la robotique. Ce sont des projets qui sont demandés par les associations et, surtout, en coopération avec les habitants. Ce sont les habitants qui demandent cette nouvelle pratique. Nous avons demandé 12 000 € pour Tony Le Guilly et le hip-hop, parce qu'en fait, ils œuvrent durant aussi toute l'année. Ils font le Beat Street Day Kids, mis en place avec six écoles. Il y a donc une première battle avec les meilleurs Français, dont ils font la première partie. Ils sont invités aussi au Beat Street Day Lauga, et des tables rondes sont aussi faites avec la maison de retraite. Nous avons donc travaillé avec eux et cela a été vraiment demandé par les habitants du quartier. Si vous avez la note explicative de synthèse, il y a Orai Bat aussi. Nous accordons les crédits qu'ils demandent. Orai Bat nous a demandé un crédit, mais aussi, comme vous disiez, Graines de liberté. Nous leur donnons ce qu'elles nous demandent. Nous travaillons donc avec eux sur un projet et une restitution de projet. M. ETCHETO parlait aussi de la place des Gascons, certes... S'il vous plaît, Mme HERRERA LANDA, je sais que vous n'aimez pas quand on parle quand vous parlez, s'il vous plaît, ne parlez pas quand les autres personnes parlent. Donc...

Mme HERRERA LANDA : Alors s'il vous plaît !

M. LAIGUILLON : Allez, Ça y est, ça commence. Je peux finir ?

Mme HERRERA LANDA : Non, je demande au président de la séance, je considère que ces attaques ne sont pas normales. Il y a beaucoup de monde qui est en train de parler.

M. LAIGUILLON : Ce n'est pas une raison.

Mme HERRERA LANDA : Je m'adresse au président de la séance. J'ai fait l'objet, depuis les deux derniers Conseils municipaux, de remarques personnelles en citant mon nom. Alors que...

M. LAIGUILLON : Mais vous parlez !

Mme HERRERA LANDA : Non, non. S'il vous plaît. Je ne m'adresse pas à vous, je m'adresse au président de la séance.

M. ETCHEGARAY : Laissons terminer Mme HERRERA LANDA. Finissez votre phrase.

Mme HERRERA LANDA : Ma phrase consiste à dire qu'il y a beaucoup de monde qui parle et que cela fait deux fois que je suis reprise, à titre personnel, parce que j'allais demander un document à M. ABADIE. Et j'entendais ce qu'était en train de dire mon collègue. J'ai demandé un document à M. ABADIE. Il y a des conversations tout autour de la salle et cela fait deux fois que je suis reprise à titre personnel. Alors je voudrais bien savoir pourquoi.

M. LAIGUILLON : Parce que vous parlez.

Mme HERRERA LANDA : Je voudrais que cela cesse. Je vous le demande, sinon, je ferai ce qu'il convient.

M. ETCHEGARAY : Monsieur LAIGUILLON poursuivez votre propos et ne soyons pas dans une altercation.

Mme HERRERA LANDA : Non, Monsieur le Président, je vous redemande, ou alors je suis désolée, mais je vais être obligée de mettre en avant un certain nombre de facteurs qui pourraient expliquer que la personne qui est en train de prendre la parole s'adresse plutôt à moi qu'à quelqu'un d'autre dans la salle.

M. LAIGUILLON : Non, il suffit juste d'écouter et de ne pas parler.

M. ABADIE : Oui, mais M. LAIGUILLON, il y a beaucoup de gens qui parlent.

M. ETCHEGARAY : S'il vous plaît, M. LAIGUILLON, terminez rapidement et puis nous allons passer à autre chose.

M. LAIGUILLON : Nous refaisons la place des Gascons. Certes, peut-être un peu trop tard. Mais il faut remettre la place au milieu du quartier. Tout dépend de ce que nous faisons dans cette place, et les associations peuvent aussi nous permettre de faire énormément, d'animer cette place. Je pense à Orai Bat, mais je pense aussi que nous avons eu un super concert notamment avec toutes les écoles du quartier, aussi, qui ont participé à un concert. Donc la vie que l'on va mettre en place sur ce quartier prioritaire, c'est grâce aux associations, c'est grâce au financement aussi de la Politique de la Ville et je remercie le GIP-DSU de nous accompagner sur ce terrain. Et je pense que la place des Gascons aura un nouveau souffle avec la réhabilitation, mais aussi avec les associations et la volonté politique. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. Nous avons compris qu'il faut s'écouter, ça, c'est la première chose. Pas très compliqué, mais il faut essayer de... Merci. Et vous avez été entendue, Mme HERRERA LANDA, nous avons compris ce que vous avez dit.

M. ETCHEGARAY : Je suis en train de lui dire que j'ai entendu ce qui s'est passé. Bon, nous mettons aux voix. Vous faites quoi dans ces délibérations ? Vous votez pour ? Vous votez. Pas d'abstention ni de vote contre ? Nous sommes tous d'accord, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

36.Modification du tableau des effectifs

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, rapport 36.

Mme DURRUTY : Modification du tableau des effectifs. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que détaillée en note explicative de synthèse, qui demande la création de 5 postes et la suppression de 30 postes. Mais tout le monde aura bien compris qu'il ne s'agit pas d'une véritable suppression, mais bien d'ajustements de postes au tableau des effectifs.

M. ETCHEGARAY : C'est clair. Alors, là, vous ne participez pas au vote.

M. BERGÉ : Par contre, juste avant le vote...

M. ETCHEGARAY : Oui ?

M. BERGÉ : Non, c'est juste parce qu'on est sur une libération RH. Depuis le début du mandat, nous demandons que l'on fasse un bilan sur la politique RH de la Ville. Si nous pouvions donc faire un Conseil municipal spécifique, privé, ou une commission sur la politique RH, en lien avec les problématiques de pyramide des âges, que nous ayons une visibilité extrêmement claire, à la fin de ce mandat, des enjeux en termes de RH.

Mme DURRUTY : Oui, le sujet est bien pointé. Nous nous y sommes engagés, je m'y suis engagée, ce sera fait. J'en ai encore parlé avec Denis Pourol, le directeur des ressources humaines. Y compris sur l'évolution de la politique du régime indemnitaire, bien évidemment, puisque cela fait partie des projets pluriannuels qui auront été marquants pour ce mandat, en termes d'engagement financier pour améliorer le pouvoir d'achat de nos agents.

M. ETCHEGARAY : Nous ferons donc cette réunion. Merci. Pas d'abstention ? Si, vous, vous ne vous abstenes pas ? Vous ne participez pas au vote. Excusez-moi, je n'ai pas fait le point. M. BOUTONNET-LOUSTAU, qu'est-ce que vous faites ? Pour. Vous ne participez pas au vote, Monsieur. Et M. ETCHETO s'est exprimé. C'est clair ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

FETES TRADITIONNELLES ET TEMPORADA

37. Dispositions générales concernant l'organisation de l'édition 2025

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, parlez-nous des dispositions générales concernant l'organisation de l'édition 2025 des Fêtes de Bayonne et de la temporada.

M. UGALDE : Oui, la Ville est amenée à prendre des dispositions visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, à organiser un certain nombre d'animations et à accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnels chargés de missions correspondantes. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse, tant pour les Fêtes traditionnelles que la temporada, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les mettre en œuvre. Il est également demandé au Conseil municipal de fixer le tarif du droit d'accès au périmètre des Fêtes de Bayonne, à compter du vendredi 11 juillet 2025, et d'approuver les tarifs et les conditions d'organisation de la temporada 2025.

M. ETCHETO : Monsieur le Maire ?

M. ETCHEGARAY : D'abord Mme HERRERA LANDA.

M. ETCHETO : Ça va être très, très rapide. On aimerait que vous nous permettiez de voter cette délibération en dissociant en réalité la partie pass fêtes , en dissociant les dispositions sur le pass des fêtes du reste.

M. ETCHEGARAY : On ne peut pas.

M. ETCHETO : Parce que nous ne souhaitons évidemment pas voter la disposition relative au pass des fêtes, mais par contre, tout le reste nous va et on le voterait.

M. ETCHEGARAY : J'aimerais bien, mais on me dit que ce n'est pas possible techniquement. Désolé, donc. Je ne sais pas si ça avait été possible...

M. ETCHETO : Nous avons trouvé un petit peu curieux la manière dont a été rédigée et présentée cette délibération, qui avait l'air d'être, comment dire, juxtaposée. On nous demande au Conseil municipal de nous prononcer sur tous les paragraphes, on se demandait donc si, à l'origine, il n'y avait pas d'ailleurs cette dissociation. Si elle n'y était pas d'origine et si elle n'avait pas été...

M. ETCHEGARAY : Alors, de dissociation en dissociation, mais je comprends ce que vous dites. Parce que vous souhaitez, vous, M. ESTEBAN, que l'on dissocie la temporada des fêtes. Et d'autres aussi, y compris Mme HARDOUIN-TORRE ? Il se trouve que ça, c'est dans l'ordre du possible, par contre. Là, je pense que c'est dans l'ordre du possible. Par contre, sur ce que vous dites, M. ETCHETO, je n'ai pas de réponse. Non, mais j'essaie de voir si nous pourrions imaginer une dissociation. Nous avons travaillé à ça ? Oui, je sais. On me dit que c'est une seule et même délibération, mais est-ce que... Oui, je sais, mais je vous dis ce que l'on me dit. Ça ne me convainc pas totalement non plus, vous comprendrez bien. Écoutez, là, je ne vais pas pouvoir faire autrement, parce qu'il y a une délibération qu'il faut prendre. On comprend très bien ce que vous dites, et d'ailleurs, ce sera inscrit dans le procès-verbal : votre positionnement, qui signifie simplement que ce n'est que le pass fêtes qui vous fait un

problème. En ce qui vous concerne, c'est la partie temporada qui fait problème. Moi, je souhaiterais que ces deux aspects-là puissent faire l'objet d'une analyse fine, pour vérifier si nous pouvons les dissocier. C'est-à-dire, enlever la partie bracelet de l'organisation des fêtes et enlever la temporada des fêtes traditionnelles. Mais je ne peux pas vous dire autrement que, pour l'heure, eu égard au fait qu'il faut prendre des décisions en temps et en heure, que celle-là doit l'être. Et comme, pour l'heure, cela fait partie d'une délibération unique, je suis un peu coincé. Vous voulez dire quelque chose ? Je vois qu'il y a beaucoup de prises de parole. Allez-y, M. ESTEBAN, d'abord.

M. ESTEBAN : Oui, nous l'avions dit, nous avons évoqué cette dissociation possible, vous l'indiquiez, lors du vote budget, effectivement. Cela permettrait de clarifier aussi les questions budgétaires. Ce qui me gêne par ailleurs dans cette délibération concernant les temporadas, c'est la gratuité des entrées pour les enfants. Je ne suis pas du tout favorable à la présence d'enfants dans des corridas, et beaucoup moins sur la gratuité qui apparaît, sur les novilladas gratuites jusqu'à 15 ans, et corridas pour les moins de 8 ans, gratuites. Enfin, c'est un peu lourd. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, nous respectons votre position. M. BERGÉ, vous n'êtes pas du même avis.

M. BERGÉ : Non, parce que moi je suis pour la gratuité, même pour la gratuité aux Fêtes de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Ce n'est pas ça que je voulais vous faire dire. Mais bon, allez. Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Je vais apporter un regard complémentaire, parce que je vais vous parler très peu des arènes, mais de la Foire au jambon.

M. ETCHEGARAY : Ah ? Et quel rapport ?

Mme HERRERA LANDA : Elle est mentionnée, la Foire au jambon.

M. ETCHEGARAY : Oui, d'accord.

Mme HERRERA LANDA : Donc, deux volets dans cette courte intervention sur la Foire au jambon. La première, pour redire encore une fois que la Foire au jambon n'existe pas. La Foire au jambon n'existe pas pour les élus qui siègent dans les commissions Culture et Fêtes traditionnelles. Ce sujet, qui relève de leurs prérogatives, de ces commissions, n'est jamais évoqué. Malgré des demandes répétées, ils sont jambons et ne savent pas pourquoi. Enfin, ils peuvent toujours imaginer pourquoi. Le deuxième volet concerne la méthode Coué et la dissonance cognitive, qui consiste à être confronté à deux injonctions contradictoires. La méthode Coué, car marteler devant la presse qu'il ne s'agit pas d'une fête, mais bien d'une foire, ne suffit pas à faire croire aux habitants, ni aux 400 000 personnes, j'allais dire *festayres*, voulez-vous m'excuser, je suis hors sujet, qui vont s'agglutiner pendant quatre jours sur un périmètre restreint, les convaincre qu'il ne s'agit pas d'une fête, cela va être difficile. La dissonance cognitive, car marteler qu'il s'agit d'une foire et vendre, plusieurs semaines avant la fête, avec force communication, des produits dérivés de toutes sortes, qui se multiplient chaque année, parmi lesquels les deux principaux attributs de la fête, le foulard et les verres réutilisables, c'est osé, les jeunes diraient « c'est abusé ». Malgré cela, nous continuons d'imaginer qu'un jour, la Foire au jambon pourra se réinventer en se rapprochant de ce qu'elle était à l'origine, tout en mobilisant la créativité de ses acteurs, des associations et des

habitants. Mais pour cela, il faudra qu'elle existe, aussi et vraiment, dans une phase de réflexion et d'implication élargie et transparente. Je vais faire une deuxième mention très, très rapide.

M. ETCHEGARAY : Quand vous étiez enseignante, je pense que vous ne deviez pas supporter qu'un enfant, un élève, un étudiant en l'occurrence, soit hors sujet ?

Mme HERRERA LANDA : Oui, enfin c'est justement parce qu'elle n'existe pas que je la mentionne à cet endroit-là, puisqu'on n'en parle jamais.

M. ETCHEGARAY : Vous êtes hors sujet.

Mme HERRERA LANDA : Mais j'ai une deuxième remarque qui est tout à fait dans le sujet, qui est la location des arènes. Des arènes, pardon. Des affaires, vous allez voir pourquoi je l'ai dit de cette façon-là. C'est qu'en fait, il nous a été proposé une nouvelle grille tarifaire pour la location des arènes. Il y a donc, en fait, trois catégories qui apparaissent. Une première catégorie des particuliers, une catégorie des organisateurs non professionnels et une catégorie des organisateurs professionnels. Or, il nous apparaît tout à fait injuste que, du point de vue, en particulier, on va dire des utilisateurs individuels, personnels, les Bayonnais n'aient pas un tarif spécifique. C'est-à-dire que l'on peut venir se marier dans les arènes sans être contribuable bayonnais, on ne paiera pas. Les arènes ont un poids quand même sur le budget municipal, on ne paiera pas moins qu'une personne qui n'est pas contribuable bayonnaise. Nous l'avions signalé en commission, on nous avait dit que ce serait étudié. Ça n'a pas été repris dans la délibération et nous le regrettons.

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, sur la deuxième partie, parce que la première est hors-sujet, nous n'allons pas y répondre. Qu'est-ce que vous dites ?

M. UGALDE : Je dis que nous avons le mérite, pour la première fois, d'avoir posé trois grilles tarifaires où il n'en existait pas. C'est donc déjà un choix de cohérence et de lisibilité, vis-à-vis d'un outil dont on pouvait imaginer ici ou là qu'il était mis à disposition dans des conditions précaires ou arbitraires. Aujourd'hui, nous avons donc la possibilité de nous positionner sur trois critères bien différenciés, qui ne sont pas suffisamment nuancés à votre goût. Ça, ça peut s'entendre et nous pouvons toujours en débattre. Mais nous sommes partis de zéro à trois nuances, dont je vous parle ce soir grâce à la grille tarifaire qui est évoquée autour de cette délibération. La deuxième chose que je veux dire, c'est que, bien entendu, il n'y a pas une association bayonnaise, je ne dis bien « pas une association bayonnaise », qui puisse avoir un doute sur la mise à disposition des arènes concernant un événement d'importance. J'aurais une liste exhaustive, ou peut-être même interminable à vous citer, ne serait-ce que durant l'année dernière. Donc, bien sûr que les arènes de Bayonne sont libres d'accès aux associations qui le demandent, à partir du moment où, bien entendu, l'événement justifie un volume pareil. Je le dis ici, parce qu'il ne faut pas laisser planer le doute selon lequel les Bayonnais n'auraient pas accès à un outil pareil. Et c'est là, d'ailleurs, que cela fait la différence vis-à-vis de toutes les autres demandes qui, elles, font l'objet, et c'est l'intérêt de la grille tarifaire dont je vous parle, de l'application de tarifs qui sont maintenant plus précis. Je le répète, il y a aussi un deuxième élément qui est important, parce que nous sommes dans un quartier très particulier. Puisque vous êtes très vigilante sur ces questions-là, Mme HERRERA LANDA, il n'y a pas de raison de penser que vous n'évoquiez que le sujet du quartier autour des Halles, par exemple. Je parle là de celui des arènes, qui peut être impacté par quelques animations. Là-dessus aussi, nous avons été très clairs sur une limitation des horaires de ce type d'animation. Tout cela fait aujourd'hui l'objet d'une grande vigilance, accompagnée aussi par l'Office du tourisme

qui, de temps en temps, peut avoir des groupes à recevoir et lesquels voient désormais des tarifs très précis appliqués, grâce à la délibération à laquelle je fais allusion.

M. ETCHEGARAY : Merci. Ça ne vous convainc pas.

Mme HERRERA LANDA : Non, parce que ce n'est pas l'objet de la question. L'objet de la question, c'est la tarification au particulier. On peut donc imaginer, quand même, que les Bayonnais pourraient, au moins à titre symbolique, avoir un tarif légèrement inférieur aux non-habitants.

M. UGALDE : On peut, encore une fois, être vigilants sur la mise à disposition vis-à-vis des Bayonnais. Mais alors là, pour le coup, il faudra que l'on entre vraiment dans le détail du détail. Parce que moi, je ne vois plutôt que des cas de figure où nous avons été d'une mansuétude ou d'une ouverture d'esprit totale vis-à-vis de ce type de sujet. Je ne vois donc pas en quoi il pourrait y avoir quoi que ce soit de prohibitif dans les tarifs, vis-à-vis de l'utilisation par les Bayonnais des arènes de leur ville. Je vous demande des exemples précis et ça nous intéressera de les connaître.

M. ETCHEGARAY : Oui. Voilà.

Diverses interventions dans la salle.

M. ETCHEGARAY : Allez, on se recentre sur le sujet. M. BOUTONNET-LOUSTAU.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui. Juste, je suis dans une position... Nous avons échangé par le passé entre nous, mais je ne conçois pas que l'on puisse faire payer 15 euros à des gens qui ne viennent que le dimanche. Même des Biarrots, quoique. Blague à part, je pense qu'un tarif différencié, pour le dernier jour, serait de bon augure. Ça ne me paraît pas insurmontable, parce que cela existe sur plein de gros événements, de prévoir une tarification à deux couleurs : un bracelet d'une couleur différente pour le dernier jour.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, nous avons entendu vos diverses propositions. Je suis quand même obligé de mettre aux voix cette délibération, et que vous me disiez quel est le sens de votre vote.

M. ETCHETO : Si vous la mettez globalement, avec les explications que nous avons données, nous ne prendrons pas part au vote. Je pense que les choses sont assez claires dans l'explication que nous avons donnée.

M. ETCHEGARAY : Mais nous allons regarder ça, je vous le promets, je le fais regarder.

M. ETCHETO : Merci.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote, M. ETCHETO, c'est clair. Mme BENSOUSSAN vote pour. Non-participation au vote pour vous. Abstention pour... Et vous faites quoi, alors ? Non-participation au vote. C'est parfaitement clair.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. BOUTONNET-LOUSTAU Non-participations au vote : 10 Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

SPORTS

38. Stade Jean Dauger - Garanties d'emprunt et hypothécaire pour le financement des travaux dans le cadre de l'exécution du bail emphytéotique administratif consenti à la SASP Aviron bayonnais Rugby pro

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons aux deux derniers rapports, le 38.

M. ABADIE : Monsieur le Maire, excusez-moi. Je voudrais vous poser une question.

M. ETCHEGARAY : Oui, mais sur quoi ?

M. ABADIE : Avant le point suivant sur le stade Jean Dauger.

M. ETCHEGARAY : Mais non, c'est moi qui décide de l'ordre du jour.

M. ABADIE : Non, mais je demande : que fait M. Tayeb ici ?

M. ETCHEGARAY : Il est dans le public.

M. ABADIE : Mais le public, il est là ? C'est la première fois que je vois...

M. ETCHEGARAY : Le public peut se trouver là, pour les places qu'il y a, et il se trouve là lorsque...

M. ABADIE : Ah bon ? On peut faire venir n'importe quel président d'une association, un chef d'entreprise, on peut les installer là ?

M. ETCHEGARAY : Tout à fait. C'est arrivé, pas très souvent.

M. ABADIE : Nous n'étions pas au courant. Je pensais que c'était le 36^{ème} élu de votre majorité, un agent de la Ville ou un journaliste. C'est la première fois que je vois quelqu'un du public qui s'assoit ici, et pas à la place dédiée.

M. ETCHEGARAY : Je vous trouve, décidément, entre les compagnies chorégraphiques, suivant qu'elles sont basques ou qu'elles sont sur une autre esthétique, la question de l'Aviron Bayonnais, vous avez des problèmes avec...

M. ABADIE : Aucun, je suis abonné depuis des années.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, je vais vous dire une chose, les séances de Conseil municipal, je ne vous l'apprends pas, évidemment, elles sont publiques. Il y a des places ici, elles ne sont pas nombreuses dans la salle, et c'est la raison pour laquelle il y a une deuxième salle qui se trouve derrière.

M. ABADIE : Il y a donc des personnes publiques qui peuvent, à l'avenir aussi, s'installer comme M. Tayeb ?

M. ETCHEGARAY : Oui, c'était le cas avant, d'ailleurs.

M. ABADIE : Je l'apprends. Si c'était le cas avant, alors.

M. ETCHEGARAY : J'en arrive au rapport 38, qui concerne, justement, le stade Jean Dauger. Excusez-moi, silence, s'il vous plaît. Je vais être rapide, parce que je vais lire le rapport. C'est rare que je lise le rapport et que je ne le commente pas. Et si vous souhaitez que l'on aille plus avant, nous irons plus avant. Il s'agit de la garantie d'emprunt et hypothécaire, pour le financement des travaux dans le cadre de l'exécution du bail emphytéotique administratif qui nous lie, Ville de Bayonne, avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. Vous le savez, l'Aviron bayonnais Rugby pro engage une nouvelle étape dans l'aménagement du stade Jean Dauger, avec ce lancement d'une quatrième tranche de travaux, poursuivant ainsi l'ambitieuse modernisation de cet équipement structurant pour la vie sportive et citoyenne de la Ville. Le projet actuellement engagé concerne la Tribune d'Honneur et elle seule, tribune historique du stade s'il en est, pour un coût estimé à 5 millions d'euros hors taxes, entièrement financé par la SASP ABRP, grâce à trois emprunts bancaires, qu'elle va contracter avec trois banques. La SASP sollicite la Ville de Bayonne afin d'obtenir une garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, soit un financement de 2,5 M €, ainsi qu'un accord pour la mise en place d'hypothèques conventionnelles. Au regard des éléments détaillés dans la note explicative de synthèse que vous avez reçue, il est demandé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % sur ces trois emprunts contractés par la SASP, d'accepter aussi la mise en place d'hypothèques conventionnelles, c'est la conséquence logique, et de m'autoriser à signer tous les documents, actes et conventions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Y a-t-il des prises de parole ? Oui, de la part de M. ETCHETO, de Mme HERRERA LANDA.

M. ETCHETO : C'est une explication de vote qui sera rapide, nous nous abstenons sur cette délibération. Bien entendu, aucun problème pour nous sur les travaux d'extension de la tribune, comme sur les autres. En revanche, la garantie bancaire de la Ville, comme nous l'avons exprimé sur la tribune précédente de face, il y a déjà quelques années, ne nous paraît pas nécessaire. Nous pensons qu'au sein de l'actionnariat de l'Aviron Bayonnais, il y a suffisamment de partenaires, qui sont aussi des prestataires de l'opération, qui seraient en mesure de le faire. Du coup, nous nous abstenons donc sur cette délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ETCHETO. Mme HERRERA LANDA, on vous écoute.

Mme HERRERA LANDA : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération mérite, selon nous, plusieurs commentaires. Le premier, la SASP reprend à sa charge les travaux d'extension et d'aménagement du stade Jean Dauger, ce qui, au regard de la nature des activités et du bail emphytéotique de longue durée, relatif au terrain, est logique et cohérent. C'était une demande et nous trouvons que c'est donc plutôt positif. De plus, le président du club avait annoncé, il y a un an, dans la presse quotidienne régionale, le projet d'extension de la Tribune d'Honneur par les deux flancs, certains parlent d'oreilles, pour un gain de 1 200 places. La rénovation du stade s'étant traduite, en raison de certains choix d'affectation d'espace, par une diminution de la capacité d'accueil totale. Le lendemain de la publication de cet article, nous vous avons interrogé sur la nature de ces travaux. Or, vous nous aviez répondu, en Conseil municipal, en commission et encore en commission en début d'année 2025, que vous n'aviez aucune information, mais que vous nous tiendriez informés le moment venu. Ce moment n'est jamais venu. Pas davantage que la réponse à notre demande d'étude de la récréation de pesage, permettant le retour du public dit « populaire » au stade. Puisque nous l'avons dit, au moment de la discussion sur les travaux, ceux de cette partie, cette tranche de travaux, ou d'une future tranche de travaux, pourraient être l'occasion d'en débattre. Cette opacité interroge et nous étonnons également que cette délibération, présentée sous le seul angle économique, soit intégrée à la question « sport », alors que sa nature est exclusivement

financière. Les annexes en témoignent. Peut-être est-ce pour repousser cette délibération à la fin du Conseil municipal ? Nous laissons la place au doute.

Au-delà de cet aspect, l'absence de présentation du projet de la Grande Tribune, enfin, de son extension, et des projets qui devraient suivre et qui justifieraient le vote sur un nouveau périmètre du bail emphytéotique, ça devrait être fait, à priori, au mois de juillet, pour régulariser un certain nombre d'opérations, a plusieurs conséquences notables. La première, c'est que l'absence d'information des élus de la collectivité, sur la nature des aménagements financiers, est surprenante. Parce que l'emprunt est garanti par la Ville, quand même. Donc nous, nous considérons que, de notre côté, on imagine que d'autres ont des informations, nous n'avons pas d'informations sur un projet qu'on nous demande de garantir ou de sécuriser économiquement. Deuxièmement, de notre point de vue, l'absence d'échanges entre la SASP et la Commune sur le contenu des projets d'aménagement, qui pourraient se nourrir de points de vue complémentaires. D'autant qu'à la fin du bail, la Ville devrait redevenir propriétaire du stade. Le troisième point, ensuite, c'est l'absence de présentation en commission Stratégie Urbaine des étapes du projet de développement du stade, qui donne une impression de conduite à vue. Nous sommes persuadés que ce n'est pas le cas, mais en tout cas, en l'absence d'informations, c'est l'impression que nous avons. Ce qui ne permet pas d'intégrer à la réflexion sur les travaux du stade l'impact de ce développement sur les aménagements urbains et services connexes, qui, eux, relèvent bien des compétences communales, voire, pour certaines, des compétences communautaires.

Justement, il faudrait qu'il y ait une anticipation et un accompagnement de ce développement par des aménagements extérieurs. Sinon, nous allons avoir un certain nombre de nuisances. J'y viens. Cette vision globale est d'autant plus nécessaire, que le stade se situe au centre-ville, dans un quartier résidentiel. Ce positionnement est un atout, nous en sommes tout à fait convaincus. Mais il véhicule aussi son lot de nuisances en matière de propreté, de stationnement, de sécurité. Il y a un certain nombre d'éléments, pour les riverains qui vous ont sollicité, au-delà des doléances, ils nous ont sollicités aussi, pour faire des propositions et travailler avec vous sur ces dernières. Il semble qu'à ce jour, leur demande n'ait pas été entendue. Ils ont été reçus une fois, certains d'entre eux visiblement, mais cela n'a pas donné lieu à un certain nombre de travaux, on va dire. C'est un peu dommage, parce qu'en fait certaines de leurs préconisations sont totalement alignées par rapport au plan de Transition Écologique et Solidaire. Je pense en particulier à l'axe 18, qui est « lutter contre les nuisances et apaiser l'espace public », et le volet 19, qui est « agir pour garantir le bien-être des habitants ». Ils sont donc tout à fait prêts à collaborer avec les services de la Ville et les élus, pour essayer de trouver des solutions. Ils ne sont pas du tout dans une logique de... Ils constatent un certain nombre de désagréments, ils pensent qu'avant que ça ne dégénère, il vaut mieux traiter cela de manière apaisée, essayer de voir si nous pouvons trouver des solutions ensemble. Nous profitons de cette délibération, pour conclure, pour renouveler notre demande de présentation du projet des équipements du stade Jean Dauger dans le cadre d'une commission élargie ou d'un Conseil municipal privé, comme cela avait été le cas au lendemain des élections de 2020. Ne connaissant pas véritablement le projet, nous ne participerons pas au vote.

M. ETCHEGARAY : D'accord. M. BERGÉ ?

M. BERGÉ : Oui, j'hésitais.

M. ETCHEGARAY : Vous avez une voix différente.

M. BERGÉ : Non, j'hésitais. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais...

M. ETCHEGARAY : Ah, oui.

M. BERGÉ : Non mais, juste ce qui a été dit... Je voudrais dire à M. Tayeb que nous sommes quand même très heureux de le voir ce soir. Bonsoir, Philippe. Et juste dire que nous aurions aimé le voir avant, mais ce n'est pas de son fait. C'est dommage de ne pas avoir organisé, comme nous l'avions fait à l'époque du bail emphytéotique, une séance de travail commune entre le Conseil municipal et les dirigeants de l'Aviron Bayonnais, club qui est d'ailleurs très bien géré. Je tiens à le signaler à M. Philippe Tayeb et à le féliciter également pour les résultats. Mais comme lui gère bien son club, nous, nous essayons de bien gérer la Ville. Et c'est pour ça que nous avons toujours été extrêmement exigeants dans la relation avec l'Aviron Bayonnais. Je pense d'ailleurs que si nous n'avions pas été aussi exigeants que cela dans le passé, ce n'est pas 50 % de garanties d'emprunt que vous nous auriez demandé ce soir, mais 100 % de garanties d'emprunt. On a bien vu qu'au fur et à mesure des années, également, par rapport aux subventions, nos positions ont été reprises. Je pense qu'il n'y a donc pas à essayer de jouer un rapport de force et de vouloir opposer les différents groupes politiques à l'Aviron Bayonnais. Nous demandons juste d'être rigoureux. Vous nous avez également manifesté le fait que les séances sont de nouveau publiques, donc à partir de ce soir. Puisque cela fait quelques années que je siége ici avec M. ETCHETO, plus d'une quinzaine d'années, je crois que nous avons trois ou quatre files de gens qui pouvaient rentrer et s'asseoir dans le public. Et je crois que ces éléments ont été enlevés, pour ensuite proposer aux personnes de suivre à côté. Donc à partir de ce soir, nous savons que l'ensemble des associations bayonnaises, citoyens, pourront de nouveau accéder à la salle du Conseil municipal. En termes de transparence et de démocratie, comme ce soir, je ne peux que m'en féliciter.

M. ETCHEGARAY : Alors, le fond du débat, il faudrait peut-être un peu en parler ? Vous voulez dire quelque chose, Monsieur ? Allez-y d'abord.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Sur le principe, je n'aurais pas été contre. Parce qu'effectivement, d'une part, aider le club à générer de nouvelles recettes et une nouvelle qualité d'accueil, c'est aussi pour nous un moyen derrière de justifier, de limiter l'accompagnement, mais en l'autonomisant. Et puis, il y a ce bail emphytéotique, qui fait qu'après tout, en cas de défaut de paiement, on peut peut-être espérer revoir cet équipement. Donc en soi, c'est aussi un peu nous que l'on cautionne, d'une certaine manière. En revanche, c'est vrai que j'aurais aussi apprécié avoir plus d'informations. Et c'est dommage, parce que cela aurait pu être un vote pour. Et qu'à défaut, effectivement, d'une organisation de l'information comme la dernière fois, juste une abstention. Mais pas une opposition particulière sur le principe.

M. ETCHEGARAY : Alors, moi, comme Maire, je ne participe pas aux réunions des commissions. Je fais d'autres choses, mais je ne participe pas aux réunions des commissions. Il y a eu une commission Finance, il y a eu une commission Sport, où tout ce qu'on est en train de dire a été évoqué dans le menu, avec un PowerPoint, excusez-moi, un visuel, qui, pour ceux qui sont venus à cette réunion des commissions, aurait permis de voir tout ce que nous sommes en train de raconter ici. Qu'est-ce que nous y avons expliqué ? Création de 1 183 nouvelles places, destinées notamment aux abonnés, remplacement des deux écrans géants, c'est écrit en toutes lettres, création d'une nouvelle tribune de presse, installation d'une régie et PC sécurité, création d'un office traiteur pour les loges, rénovation et agrandissement des WC pour les loges, création d'un espace multi-usage pour l'AB Rugby Académie et Family Room, création d'un local technique adapté pour le jardinier, création de toilettes supplémentaires pour le public, d'un local de stockage, de locaux techniques adaptés pour les transformateurs du stade et du TGBD, installation d'un nouveau transformateur, changement de tous les sièges de la Tribune d'Honneur. On parle de la tribune historique, classée

Monument historique par le ministre de la Culture. Pas des Sports, par le ministre de la Culture. Il n'y a pas plus patrimonial que cette tribune. Alors, fallait-il se poser des questions métaphysiques pour s'engager au maximum de ce qu'on puisse faire ? Parce que la loi fixe un certain nombre de limites, et nous les respectons dans la proposition qui est faite. Qui est que, bien évidemment, c'est une garantie d'emprunt avec des affectations hypothécaires à hauteur maximum de 50 % des 5 millions d'euros, valeurs des travaux dont on est en train de parler et dont je viens de résumer ici chacune des lignes. Tout ça pour faire de nouvelles places assises et permettre de trouver un nouveau modèle économique. Vous savez, c'est une affaire économique, c'est une affaire sportive et c'est une affaire culturelle. Excusez-moi, mais on ne peut pas aborder ces questions-là à Bayonne, vous êtes tous d'accord, d'une manière banale, technique, au travers de telle ou telle argutie et notamment celle qui consiste à dire que les voisins ne sont pas au courant de ce qui se passe. Comment ça ? Nous avons des conseils de quartier ! Malheureusement, ce soir, M. ERREMUNDEGUY, qui est notre représentant de ces conseils de quartier et qui assure la coordination avec Sophie HERRERA LANDA...

L'assemblée corrige les propos de Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Mme CASTEL ! Vous voyez, je vous faisais entrer dans la majorité, d'un coup. Donc, Mme CASTEL, M. ERREMUNDEGUY, qui sont effectivement en charge de la coordination des conseils de quartiers, vous diront que nous avons, sur l'emprise de ce qui était l'ancien réceptif, mais vous le savez parfaitement, où il y avait un espace bétonné épouvantable qui, d'ailleurs, a sauté, on a enlevé cette croûte pour en faire un véritable square de quartier. Nous sommes en train de faire entrer le stade dans la ville. De toute part, d'ailleurs, le stade rentre dans la ville. De toute part ! Que ce soit vu du rond-point Saint-Léon, ou que ce soit là, on est en train d'en parler, là où se trouvait ce réceptif. Ça ne s'est pas fait sans que la concertation ait été menée. Je n'ai participé qu'à quelques réunions, mais je me rappelle déjà de deux réunions où la population était présente et a adhéré aux propositions qui ont été faites. Un dessin a été proposé. Tout ça, ce n'est pas une histoire. On ne vous a pas consulté pour apprendre à faire ce qu'est la concertation. Vous savez, c'est un mot qu'on a déjà appris, il y a quelques années, donc on sait concerter aussi. À notre manière, certes, mais on sait le faire. Nous avons fait de la concertation et nous l'avons fait avec les conseils de quartiers en particulier. Je ne comprends pas très bien le faux procès qu'on est en train de nous faire, tout ça pour dire : « finalement, on va s'abstenir ». Chacun fait ce qu'il veut, il n'y a aucun problème. Sauf que dans cette affaire-là, je ne comprends pas qu'une délibération de cette importance, pour un équipement qui va terminer en 2060, c'est pour 40 ans qu'a été signé ce bail emphytéotique, va tomber dans l'escarcelle de la Ville. Normal, c'est pour ça que nous avons fait un bail emphytéotique. C'est bien, vous l'avez d'ailleurs dit, M. BOUTONNET-LOUSTAU, c'est le patrimoine de la Ville, dans lequel finalement nous sommes en train non pas d'investir, mais d'apporter notre quote-part, sous la forme d'une garantie d'emprunt. Vous votez en votre âme et conscience, comme on le dit dans certains nombres de prétoires. Il n'y a aucun problème là-dessus. Mais il va falloir passer au vote et assumer nos choix. M. BERGÉ.

M. BERGÉ : Vraiment, vous avez envie de me faire parler ce soir, quand même, alors que je n'avais pas prévu. Vous êtes quand même coquin, parce qu'évidemment, là, vous essayez un peu de noyer le débat. Mais la question de la garantie d'emprunt n'est pas neutre. Des fois vous nous dites que « nous, on n'a rien à dire sur ce que font les dirigeants du club de l'Aviron Bayonnais et les choix qu'ils font par rapport à ça, parce que ce sont des actionnaires privés. Ce sont eux qui payent les infrastructures, et donc nous n'avons rien à dire sur les choix qu'ils vont faire ».

M. ETCHEGARAY : Eh non.

M. BERGÉ : Sauf que ce soir, vous faites quoi ? Vous garantissez l'emprunt, quand même.

M. ETCHEGARAY : Ce que le code du sport autorise.

M. BERGÉ : A minima, ça veut dire que vous achetez donc le droit de vous prononcer quand, des fois, a priori, vous n'êtes pas d'accord avec certains choix qui peuvent être faits. On ne peut pas dire d'un côté « ce sont des actionnaires privés, on ne s'occupe de rien, on ne fait rien », et quand on vient dans la coopération, en accord avec les dirigeants du club, participer au développement du stade, on peut, les fois où l'on n'est pas d'accord, également faire part de ce désaccord. Vous ne pouvez pas jouer ce double jeu et nous dire de temps en temps « ce n'est pas nous, on ne s'en occupe pas », et ensuite apporter une garantie sur laquelle on peut être d'accord. Nous aurions pu le voter, si vous nous aviez permis de pouvoir discuter sereinement entre nous, comme nous l'avions fait au moment du premier bail emphytéotique. Je vous rappelle que vous aviez obtenu une unanimité. Pourquoi ? Quelle méthode on avait eue ? Je me rappelle que M. Tayeb était venu, à l'époque, avec des représentants du Conseil de surveillance, et il nous avait présenté les choses de manière extrêmement transparente par rapport à ça. C'est vous qui avez voulu en faire quelque chose de politique. Et honnêtement, ce n'est pas bien de vouloir faire de la politique sur le dos de l'Aviron Bayonnais. C'est quelque chose qui est insupportable. Nous, nous sommes ici pour nous occuper des affaires municipales, du Conseil municipal. Vous voulez faire de la politique sur le dos de l'Aviron Bayonnais et c'est inacceptable dans cette Ville.

M. ETCHEGARAY : Nous avons une politique du sport. Écoutez, nous allons voter. Vous dites le sens de votre vote. Non, Mme HERRERA LANDA, c'est terminé, on vote. Je vous dis que c'est terminé, on vote.

Mme HERRERA LANDA : Il aurait fallu faire preuve d'autant de rigueur il y a cinq minutes, Monsieur le Maire.

M. ETCHETO : Je ne vais pas remettre une pièce dans la machine, c'est quand même bien dommage de terminer sur un sujet comme ça, où nous avons pu trouver des points d'accord, notamment avec le principe du bail emphytéotique, qui nous a en effet tous rejoints au début du mandat.

M. BERGÉ : Exactement.

M. ETCHETO : Et de terminer ainsi, pour des instrumentalisation diverses. Je répète, notre position est très simple : il n'y a aucun problème sur la tribune, le fait que l'Aviron puisse se donner les moyens de sa réussite, dans le cadre de ce bail emphytéotique, en élargissant cette fois-ci la Tribune d'Honneur, après avoir réalisé la tribune de face. En revanche, c'est vrai, c'est exactement le même argument que nous avons déployé au moment de la Tribune d'Honneur. On pense que, vu la façon d'ailleurs dont ces opérations ont été montées, ce qui est tout à fait le droit de l'Aviron Bayonnais, qui est une entreprise privée, certains actionnaires, au sein de l'actionnariat de l'Aviron auraient pu se porter garantie bancaire, dans la mesure où ils étaient quand même un petit peu partie prenante de l'opération. La garantie bancaire de la Ville ne nous semblait donc pas indispensable, dans la mesure où la Ville accompagne déjà, à juste titre, beaucoup l'Aviron.

M. ETCHEGARAY : Cela veut dire que la signature de la Ville a encore de l'importance, aux yeux de certains organismes bancaires. Allez, on vote. Non, écoutez, je vous demande de voter.

Mme HERRERA LANDA : Il fallait faire preuve de la même sévérité dans la tenue de la séance tout à l'heure.

M. ETCHEGARAY : Quoi ?

Mme HERRERA LANDA : C'est dommage qu'il n'y ait pas eu la même sévérité pour la tenue de la séance, tout à l'heure. Je voudrais juste rajouter une chose. On a expliqué, au début de notre intervention, qu'on trouvait que le dispositif était intéressant, on s'en est félicités, on a dit qu'il était cohérent. On ne peut pas engager la Ville, alors qu'on demande depuis des mois d'avoir des informations, qu'un permis de construire a été déposé, attendez, je n'ai pas terminé, et n'avoir des informations que sur deux diapositives. J'ai les mêmes que vous nous avez montrées, je suis allée à la commission. Deux diapositives dans une commission, très rapidement traitées, sans aucune esquisse, sans aucune projection. En trois minutes, on traite de ce sujet qui était principalement à dimension financière, dans une commission Sport. Il aurait fallu le traiter dans une commission Développement Durable et Stratégie Urbaine.

M. ETCHEGARAY : Vous êtes assez alerte de la plume, Mme HERRERA LANDA, pour m'écrire quand vous avez besoin de renseignements complémentaires.

Mme HERRERA LANDA : Oui.

M. ETCHEGARAY : Et je vous les donne.

Mme HERRERA LANDA : Non.

M. ETCHEGARAY : Attendez, comment ça, vous ne les recevez pas ? Vous m'écrivez sans arrêt et je vous adresse le maximum d'éléments possibles. Non, on vote. Mais comment vous n'arrivez pas à assumer le vote que vous allez faire ? Votez !

M. ABADIE : Parce que nous attendons toujours des réponses à votre entretien.

M. ETCHEGARAY : Vous n'en aurez pas plus que ce que je viens de donner.

M. ABADIE : Vous vous étiez engagé à voir M. Tayeb et à nous faire un compte rendu sur nos demandes, par rapport à des tarifs sociaux, des tarifs pour le Bayonnais, le fait qu'il y a la suppression des pesages et tout cela, le fait que l'on a exclu des gens qui n'avaient pas d'argent.

M. ETCHEGARAY : Vous avez dit, M. ETCHETO, abstention, c'est clair.

M. ESTEBAN : Pour les mêmes raisons que celles évoquées par M. ETCHETO, je ne participerai pas au vote.

M. ETCHEGARAY : Non-participation. Mme BENSOUSSAN ? Vous vous abstenez. M. BOUTONNET-LOUSTAU ?

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Malgré une magnifique démonstration de cadrage débordement, je maintiens mon abstention. Pas contre le projet, je précise avant que ce ne soit instrumentalisé, mais vraiment sur le défaut d'information dont nous venons de traiter. Ce PowerPoint n'est pas satisfaisant, quand on garantit 2,5 millions.

M. ETCHEGARAY : Donc abstention. Et vous ? Non-participation au vote.

M. BERGÉ : En M14, on appelle ça un passage en force.

M. ETCHEGARAY : Il y a des élus qui, eu égard à leur participation à la gouvernance de l'ASASP, ne participent pas au vote. Mme MEYZENC et Mme DURRUTY, non-participation au vote et c'est expliqué. La délibération est donc adoptée, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstentions : 8, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD ; Non-participations au vote : 6, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC, M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

39. Génération Juniors - Adoption du nouveau règlement de l'opération "Génération Juniors" et divers documents nécessaires au fonctionnement de l'opération

M. ETCHEGARAY : Dernier rapport. Attendez, ça va être très rapide. 39, M. LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Je vais le faire rapide. On reste dans le sport.

M. ETCHEGARAY : Voilà, et puis regardez le plafond quand vous parlez.

M. LAIGUILLON : Génération Juniors, adoption du nouveau règlement de l'opération Génération Juniors et divers documents nécessaires au fonctionnement de l'opération. L'opération Génération Juniors s'adresse aux jeunes âgés de 7 à 17 ans, leur permettant d'exercer gratuitement un nombre important d'activités sportives ou culturelles durant les périodes de vacances scolaires de printemps, d'été et d'hiver. Il est apparu utile de sécuriser davantage le dispositif, à travers l'établissement de plusieurs documents à destination des bénéficiaires et la mise à jour du règlement de fonctionnement de l'opération. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement de l'opération Génération Juniors, ainsi que les différents documents annexés à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je suis sûr que là, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre et que la délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Il y avait une question orale, que j'avais déposée au secrétariat, lundi.

M. ETCHEGARAY : Une question orale, elle n'est pas à l'ordre du jour.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Non, mais normalement elle a été déposée 48 heures avant, elle était censée être traitée en Conseil municipal.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, nous allons en reparler si vous voulez, mais nous n'allons pas l'évoquer maintenant à la fin de cette séance.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Ah oui ? Très bien, hors-la-loi.

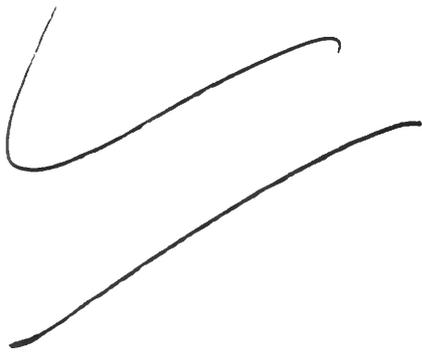
ADOpte A L'UNANIMITE

M. ETCHEGARAY : Le prochain Conseil municipal se tient le 5 juin, 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 04.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bayonne dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey, CS 50543, 64010 Pau cedex – ou via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Matthieu SUSPERREGUI
Conseiller municipal

